



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



APAHF-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boite 173 - 5, place des Vins de France
75573 PARIS cedex 12 - (métro : ligne 14 Météor, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48



Rapport de Gestion 2024

**Association pour l'Aide au Handicap au sein des
Ministères Financiers**

APAHF-Finances

27 MARS 2025



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



APAH-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boite 173 - 5, place des Vins de France
75573 PARIS cedex 12 - (métro : ligne 14 Météor, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48

www.apahf.org



Table des matières

RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE 2024	1
RAPPORT D'ACTIVITE 2024.....	5
RAPPORT FINANCIER 2024	10
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 2025.....	17
APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024.....	17
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024.....	17
BUDGET PREVISIONNEL.....	18
QUITUS AU TRÉSORIER POUR SA GESTION 2024.....	18
PROJET ASSOCIATIF.....	19
Annexes.....	22
Bilan comptable EC FINOGEX Consulting	
Rapport du commissaire aux comptes GH Consulting	
Rapport moral de Monsieur Mermet	
Rapport d'activité de Madame Titaud	



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



APAH-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boite 173 - 5, place des Vins de France
75573 PARIS cedex 12 - (métro : ligne 14 Métro, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48



RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE 2024

Association pour l'Aide au Handicap au sein des Ministères Financiers

Madame, Monsieur,

Chers adhérentes et adhérents,

Chers partenaires,

C'est avec un profond engagement et une détermination sans faille que je vous présente aujourd'hui le rapport moral de notre association. Cette année a été marquée par de nombreux défis, mais aussi par des avancées significatives dans la reconnaissance et la défense des droits des parents d'enfants handicapés et des personnels en situation de handicap, en particulier au sein des ministères économiques et financiers. Comme toute structure associative, nous avons traversé des périodes de questionnements et de réajustements, notamment au sein de notre bureau. Toutefois, ces épreuves ont renforcé notre volonté de poursuivre notre mission avec toujours plus de clarté et de dynamisme.

Remerciements à nos partenaires

Nous souhaitons exprimer notre profonde gratitude à tous nos partenaires financiers pour leur soutien continu. En premier lieu le ministère de l'économie des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. Nos mutuelles, la MGEFI et la MASFIP, la mutuelle de l'INSEE, la mutuelle des douanes, et l'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires qui restent fidèles et engagées malgré un contexte économique difficile. Nous remercions également leurs présidentes, présidents, vice-présidents et vice-présidentes respectifs, ainsi que leurs conseils d'administration qui soutiennent nos actions.

Nous sommes également reconnaissants envers nos autres partenaires de longue date, notamment les associations Action Sociale Finances Vacances (ASF Vacances, anciennement Éducation Plein Air Finances, EPAF), Œuvre des Orphelins des Douanes (ODOD), ainsi que l'Association Solidarité et Association Touristique, Sportive et Culturelle des Administrations Financières (ATSCAF). Nous continuerons à élargir notre réseau de partenaires pour renforcer notre mission.

Une mobilisation continue pour la reconnaissance des droits

Notre association a poursuivi son engagement en faveur de la reconnaissance des droits des familles et des travailleurs en situation de handicap. Nous avons multiplié les échanges avec les Pouvoirs Publics et les Institutions afin d'améliorer les conditions de travail et de carrière des agents concernés. Nos actions ont permis d'être entendus et de renforcer notre légitimité en tant qu'interlocuteur privilégié sur ces questions.



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



APAHE-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boite 173 - 5, place des Vies de France
75573 PARIS cedex 12 - (métro : ligne 14 Métro, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48



Nous avons également pris part à des commissions consultatives et des groupes de travail visant à proposer des mesures concrètes d'amélioration. Grâce à ces initiatives, nous avons pu influencer positivement certaines décisions et obtenir des engagements pour l'avenir. Cependant, nous restons vigilants quant à leur mise en œuvre effective.

Un esprit d'entraide et de solidarité renforcé

Le soutien aux familles est au cœur de notre mission. Cette année encore, nous avons veillé à maintenir et développer un réseau d'entraide solide. Des rencontres, échanges d'expériences et groupes de parole ont été organisés afin d'apporter un accompagnement moral et matériel indispensable aux parents et travailleurs concernés par le handicap.

Nous avons également renforcé notre dispositif d'écoute et d'accompagnement individuel. De nombreux parents et agents ont pu bénéficier d'un soutien personnalisé pour les aider à surmonter les difficultés administratives, professionnelles et personnelles liées au handicap. Nous avons observé une hausse des demandes, preuve que notre action est essentielle et qu'elle doit être poursuivie et amplifiée.

L'information et l'accompagnement des familles et des agents

L'une de nos priorités a été de diffuser une information claire et accessible sur les droits des parents d'enfants handicapés et des personnels en situation de handicap. Nous avons mis en place des outils d'accompagnement et organisé des sessions d'information afin de mieux orienter les familles et les agents vers les dispositifs existants.

En complément, nous avons intensifié nos actions de sensibilisation à destination des employeurs et des administrations. L'objectif est de faire évoluer les mentalités et d'encourager une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des travailleurs en situation de handicap. Nos interventions lors de conférences et d'événements institutionnels ont contribué à renforcer cette prise de conscience.

Des avancées dans l'inclusion scolaire et professionnelle

Nous avons également poursuivi notre action en faveur de l'inclusion scolaire et professionnelle des personnes en situation de handicap. Nos interventions ont permis d'obtenir des avancées concrètes, notamment en facilitant l'accès aux centres de vacances, de loisirs et de sports pour les enfants en situation de handicap. Nous avons également œuvré à l'amélioration des conditions de travail des agents, en veillant à ce que les adaptations nécessaires soient mises en place.



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



APAH-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boite 173 - 5, place des Vins de France
75573 PARIS cedex 12 - (métro : ligne 14 Métro, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48



Nous avons travaillé en collaboration avec des structures spécialisées pour proposer des solutions adaptées aux enfants et aux adultes en situation de handicap. L'accent a été mis sur la formation et l'accompagnement vers l'emploi, afin de favoriser une intégration durable dans le monde du travail. Des partenariats avec des entreprises et des institutions ont été renforcés dans cette optique.

Un rôle d'expert et de conseil affirmé

Notre association a été sollicitée à plusieurs reprises pour intervenir en qualité d'expert et de conseil dans le cadre de dossiers relatifs à la reconnaissance des droits des personnes en situation de handicap. Nous avons apporté notre expertise afin d'accompagner les familles et les travailleurs dans leurs démarches administratives et juridiques.

Nous avons également participé à des consultations nationales et européennes afin d'apporter notre contribution aux politiques publiques en faveur des personnes en situation de handicap. Nos recommandations ont été intégrées à plusieurs projets de réformes et nous continuerons à défendre des mesures justes et adaptées.

Conclusion

L'année écoulée a été riche en actions et en engagements pour notre association. Nous avons réaffirmé notre mission en faveur de la reconnaissance des droits, du soutien aux familles et de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Nous avons renforcé nos liens avec les acteurs institutionnels, consolidé notre réseau de soutien et obtenu des avancées significatives.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les adhérents, partenaires et bénévoles qui contribuent à faire vivre notre association et à faire avancer notre cause. Ensemble, poursuivons notre engagement pour une société plus inclusive et solidaire.

Avec toute ma gratitude et mon dévouement.

La Présidente

Je vous propose de procéder au vote de ce rapport.



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



APAH-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boite 173 - 5, place des Vins de France
75573 PARIS cedex 12 - (métro : ligne 14 Météor, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48

www.apahf.org



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Association pour l'Aide au Handicap au sein des Ministères Financiers

Introduction

L'année 2024 a été marquée par des événements majeurs qui ont façonné l'action de notre association et renforcé notre engagement envers les agents des ministères financiers en situation de handicap. Toutefois, cette année a également été endeuillée par la disparition de notre ami et collègue, Bruno Morceau. Son engagement sans faille, sa bienveillance et sa détermination à défendre les droits des personnes en situation de handicap resteront une source d'inspiration pour chacun d'entre nous. Nous souhaitons lui rendre hommage en poursuivant avec encore plus de conviction les valeurs qui lui étaient chères et en consolidant nos actions en faveur d'une administration plus inclusive.

Dans ce contexte particulier, l'association a poursuivi sa mission avec dynamisme et résilience. L'année a été jalonnée d'initiatives structurantes, de rencontres enrichissantes et d'actions concrètes en faveur de l'accessibilité, de l'inclusion et de l'amélioration des conditions de travail des agents en situation de handicap.

Bilan des actions menées en 2024

Malgré ce contexte émotionnel, l'année 2024 a été riche en initiatives et en développements pour notre association. Plusieurs événements majeurs ont marqué notre action, permettant de renforcer notre réseau, d'améliorer notre fonctionnement interne et de sensibiliser davantage à la cause du handicap.

Renforcement du dialogue et structuration du réseau des délégués

Le rôle des délégués de l'APAH-Finances est essentiel pour garantir un maillage territorial efficace et un accompagnement de proximité des agents concernés. En 2024, nous avons engagé un renforcement significatif de ce réseau afin d'accroître son impact et sa visibilité.



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



APAH-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boite 173 - 5, place des Vins de France
75573 PARIS cedex 12 - (métro : ligne 14 Métro, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48



Journées des délégués

Deux rencontres majeures ont jalonné l'année :

- En mars 2024, l'assemblée générale organisée à Limoges a été l'occasion de réunir une trentaine de délégués pour une journée d'échange et de partage des bonnes pratiques. Cette session de travail a permis de consolider les liens entre les membres du réseau, de structurer davantage leur action et de réfléchir à des pistes d'amélioration pour répondre plus efficacement aux attentes des agents en situation de handicap.

- Face au succès de cette initiative, une seconde journée des délégués s'est tenue en novembre 2024, en parallèle de la journée annuelle d'étude. Cette nouvelle rencontre, qui a rassemblé une quarantaine de participants, a permis de dresser un bilan des actions mises en œuvre et d'identifier les priorités pour l'année à venir.

L'engagement des délégués est un pilier fondamental de l'action de notre association. En facilitant la transmission d'informations, en accompagnant les agents dans leurs démarches et en relayant leurs besoins auprès des instances ministérielles, ils jouent un rôle crucial dans l'amélioration des conditions de travail et de vie des personnes en situation de handicap.

Journée annuelle d'étude

La journée annuelle d'étude, organisée le 7 novembre 2024 à Paris, a porté sur un thème central : l'accès à la culture, aux loisirs et au sport pour les personnes en situation de handicap.

Cet événement a permis de rassembler des experts issus du monde associatif, du secteur culturel et sportif, ainsi que des représentants institutionnels engagés dans la promotion de l'inclusion. Les échanges ont mis en lumière les principaux freins à l'accès aux activités culturelles et de loisirs pour les personnes en situation de handicap :

- Obstacles matériels (infrastructures non adaptées, transports limités)
- Contraintes réglementaires (normes parfois inadaptées, manque de dispositifs de soutien)
- Insuffisance de sensibilisation des acteurs du secteur et du grand public



APAH-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boite 173 - 5, place des Vins de France
75573 PARIS cedex 12 - (métro : ligne 14 Météor, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48



En réponse à ces constats, plusieurs initiatives innovantes ont été présentées :

- Des programmes d'accompagnement dédiés
- Des dispositifs renforçant l'accessibilité des établissements culturels et sportifs
- Des projets de formation à destination des professionnels du secteur

Cette journée a permis de valoriser les bonnes pratiques existantes et d'identifier de nouvelles pistes d'action pour promouvoir une accessibilité accrue aux loisirs et à la culture pour tous. Elle a également renforcé la coopération entre notre association et d'autres acteurs engagés dans cette démarche inclusive

Engagement en faveur de l'insertion professionnelle : Participation active à la SEEPH 2024 et au Duoday

La Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) constitue un moment clé pour sensibiliser aux enjeux de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. En 2024, l'APAH-Finances s'est pleinement mobilisée à travers plusieurs actions concrètes.

Duoday et promotion de l'inclusion en milieu professionnel

L'un des temps forts de cette semaine a été l'organisation d'un Duoday impliquant notre secrétaire administrative, Isabelle Joffre. Cette initiative a permis de mettre en avant les compétences des personnes en situation de handicap et de sensibiliser les employeurs à l'importance de l'inclusion.

En parallèle, l'association a pris part à plusieurs tables rondes et conférences, abordant notamment :

- Les dispositifs d'accompagnement pour l'intégration des agents en situation de handicap
- Les bonnes pratiques en matière d'aménagement de poste et de maintien dans l'emploi
- Le rôle des employeurs et des services RH dans la promotion d'une administration plus inclusive



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



APAH-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boite 173 - 5, place des Vies de France
75573 PARIS cedex 12 - (métro : ligne 14 Métro, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48



Ces échanges ont été enrichis par des témoignages inspirants illustrant les réussites possibles lorsque des actions concrètes sont mises en place pour favoriser l'insertion et l'évolution professionnelle des personnes en situation de handicap.

Actions du réseau des délégués

L'association remercie chaleureusement tous les délégués qui s'impliquent au quotidien pour répondre aux nombreuses sollicitations et accompagner toutes les personnes confrontées à une situation de handicap. Leur engagement est essentiel pour offrir un soutien de proximité, qu'il s'agisse d'agents en situation de handicap, de parents d'enfants en situation de handicap ou encore d'aidants familiaux.

Grâce à leur mobilisation, notre réseau permet de relayer les informations essentielles, de conseiller les personnes concernées et de porter leurs besoins auprès des instances décisionnelles. En facilitant les échanges et en partageant leur expertise, les délégués jouent un rôle clé dans l'amélioration des conditions de travail et de vie des agents en situation de handicap au sein des ministères financiers.

En 2024, leur implication a permis de faire remonter plusieurs problématiques cruciales, notamment en matière d'accessibilité des bâtiments, d'adaptation des postes de travail et de reconnaissance du statut d'aidant. Ces retours de terrain sont précieux pour orienter nos actions et proposer des solutions concrètes.

Afin de renforcer encore davantage leur mission, notre association s'engage à leur fournir des outils et formations spécifiques pour mieux les accompagner dans leurs responsabilités. L'objectif est d'améliorer leur efficacité et de leur permettre de répondre avec encore plus de pertinence aux attentes des agents concernés.

L'APAHF au-delà de l'Hexagone : un projet en cours au Gabon

L'association a été sollicitée pour accompagner la création d'une structure similaire à l'APAHF au Gabon. Ce projet, porté par un acteur local en situation de handicap et engagé au sein de l'administration publique gabonaise, vise à adapter le modèle de l'APAHF aux réalités du pays.

L'objectif est de favoriser l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap dans la fonction publique et de structurer un réseau d'entraide inspiré du modèle associatif existant. Des échanges ont été engagés afin de définir les axes de collaboration possibles, notamment en matière de conseils et de partage de bonnes pratiques.



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



APAHE-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boite 173 - 5, place des Vins de France
75573 PARIS cedex 12 - (métro : ligne 14 Métro, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48

www.apahf.org



Une rencontre a eu lieu en octobre 2024 pour approfondir ces réflexions. Il apparaît que ce projet pourrait bénéficier d'une coopération renforcée avec des acteurs institutionnels, tant en France qu'au Gabon, pour favoriser son développement. L'association reste mobilisée pour accompagner cette initiative prometteuse.

Conclusion

L'année 2024 a été une année de défis, mais aussi d'avancées significatives pour l'APAHE-Finances. Grâce à la mobilisation de ses membres, au renforcement de son réseau et à son engagement constant, l'association a pu poursuivre son action en faveur de l'inclusion et de l'amélioration des conditions de vie des agents en situation de handicap.

Pour 2025, nous nous engageons à poursuivre ces efforts avec détermination, en travaillant main dans la main avec les agents, les partenaires institutionnels et l'ensemble des acteurs engagés dans cette cause essentielle.

**"L'inclusion est l'affaire de tous : poursuivons ensemble
notre engagement pour un service public accessible à
chacun."**

Je vous propose de procéder au vote de ce rapport.



Rapport financier 2024

Association pour l'Aide au Handicap au sein des Ministères Financiers

Introduction

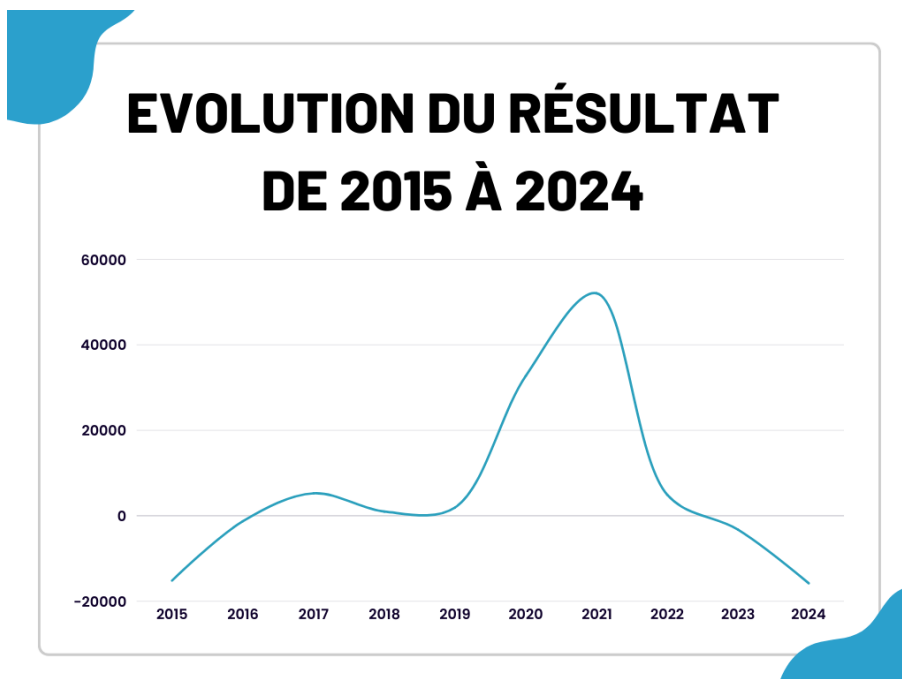
L'APAH-Finances, association dédiée au soutien des agents en situation de handicap des ministères économiques et financiers, a toujours placé la rigueur budgétaire et la gestion efficiente des ressources au cœur de ses préoccupations. Cependant, l'exercice 2024 met en lumière des défis financiers majeurs nécessitant une réflexion approfondie et des mesures d'adaptation.

Alors que l'année 2022 affichait un résultat excédentaire de 4 914 €, l'exercice 2023 a révélé un déficit de -3 237 €, avant que ce dernier ne se creuse significativement en 2024 pour atteindre -15 791 €. Ce déficit, plus qu'une conjoncture ponctuelle, traduit un déséquilibre structurel qui appelle à une refonte des stratégies de financement et d'optimisation des charges.

Évolution et analyse des résultats financiers

Exercice Résultat annuel (€)

2015	-15 175
2016	-1 287
2017	+5 257
2018	+977
2019	+1 935
2020	+32 742
2021	+52 080
2022	+4 914
2023	-3 237
2024	-15 791



Ce tableau (cf. Graphique) illustre les variations de résultats et confirme l'existence de facteurs structurels pesant sur la stabilité financière de l'association.

Analyse des recettes

Évolution des recettes de 2022 à 2024

- Recettes 2022 : 172 722 €
- Recettes 2023 : 171 183 €
- Recettes 2024 : 139 297 €
- Variation 2023-2024 : -18,6 %

Cette baisse s'explique par quatre facteurs principaux :

- La démission du président, impliquant une diminution de la subvention afférente (-14 727 €).
- Le changement du mode de remboursement des frais de transport de notre secrétaire administrative, Isabelle Joffre (-5 168 € en recettes 2023).
- L'imputation du différentiel constaté entre les salaires chargés de 2022 du président et le remboursement de la DGFIP (-7 970 €, en raison du paiement du compte épargne temps du président).
- La non-perception des participations de la MASFIP et de l'AMF en 2024 (-6 000 €), la vacance de la présidence jusqu'à la fin de l'année n'ayant pas permis de percevoir ces soutiens avant début 2025.

En excluant les subventions liées au salaire du président et le changement de prise en charge des déplacements domicile-travail de Madame Joffre, les recettes se présentent comme suit :

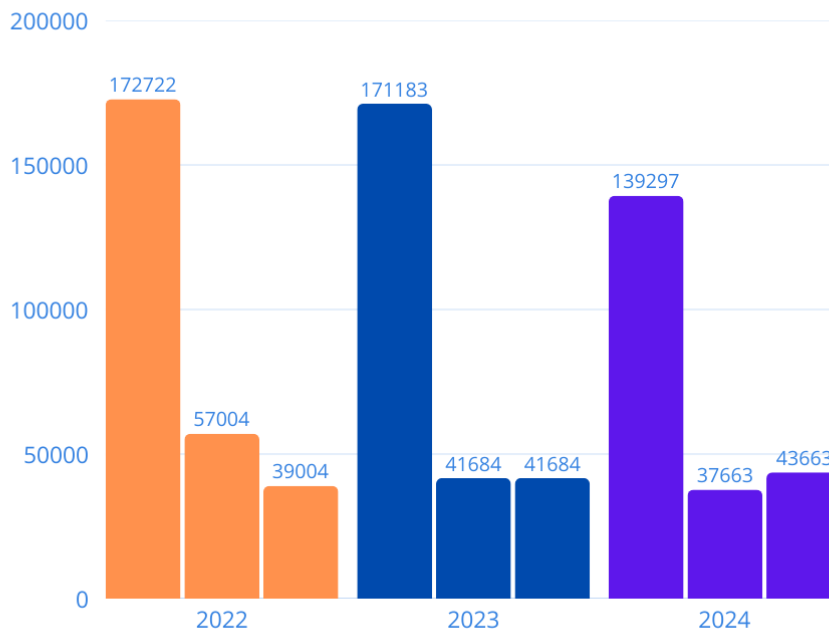
- Recettes 2022 : 57 004 €
- Recettes 2023 : 41 684 €
- Recettes 2024 : 37 663 €
- Variation 2023-2024 : -9,6 %

En tenant compte des participations AMF et MASFIP de 2024 perçues en début 2025, l'évolution devient positive de 2023 à 2024. Concernant 2022, il est nécessaire de déduire un don exceptionnel de 18 000 € de l'Association des Conseillers Économiques du Trésor (ACE):

- Recettes 2022 : 39 004 €
- Recettes 2023 : 41 684 €
- Recettes 2024 : 43 663 €
- Variation 2023-2024 : +4,7 %



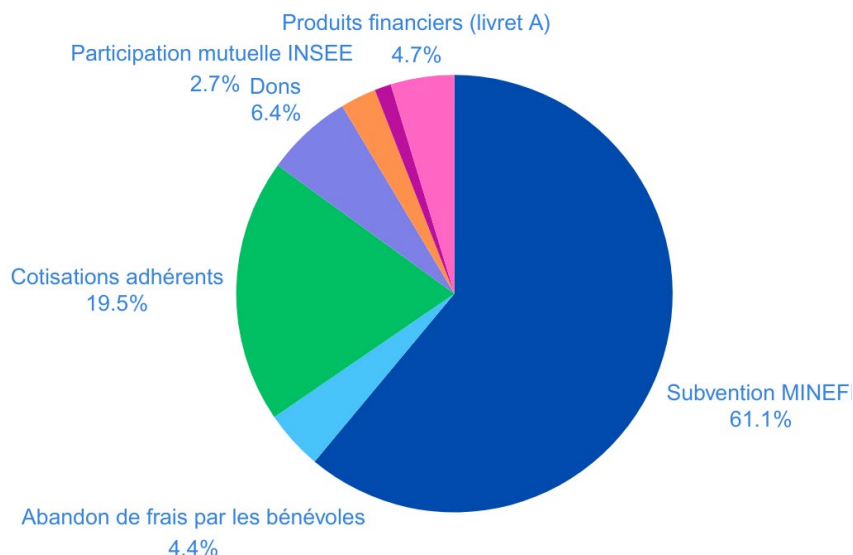
Évolution des recettes de 2022 à 2024



Répartition des recettes 2024

- Subvention MINEFI : 23 000 €
- Abandon de frais par les bénévoles : 1 653 €
- Cotisations adhérents : 7 351 €
- Dons : 2 422 €
- Participation mutuelle INSEE : 1 000 €
- Participation repas : 461 €
- Produits financiers (livret A) : 1 776 €

Répartition des recettes 2024



Analyse des charges

Évolution des charges de 2022 à 2024

- Charges 2022 : 167 808 €
- Charges 2023 : 174 420 €
- Charges 2024 : 155 088 €
- Variation 2023-2024 : -11,1 %

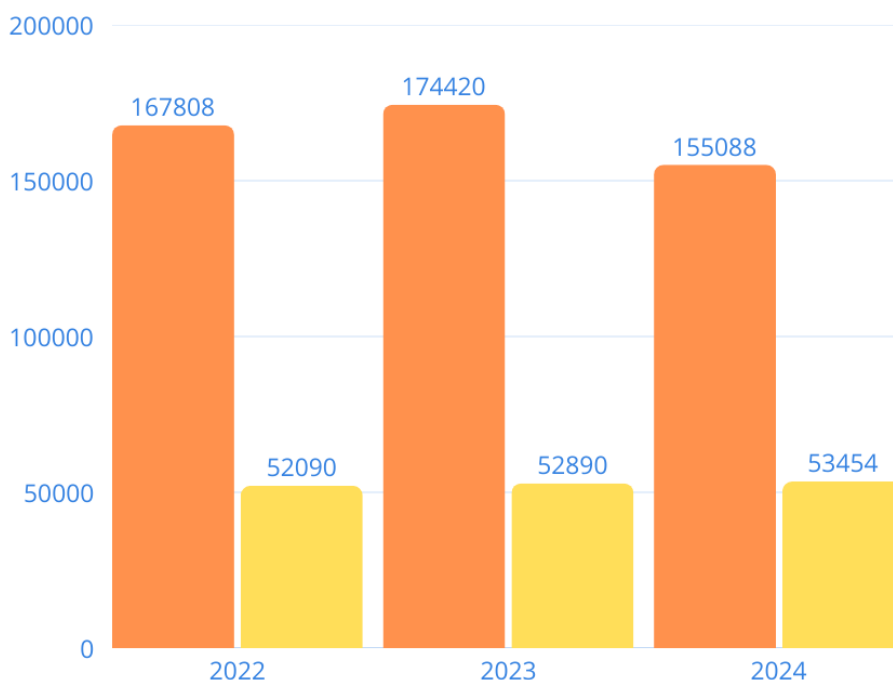
Deux facteurs expliquent cette diminution :

- La démission du président, réduisant les salaires chargés (-14 727 €).
- Le changement du mode de remboursement des frais de transport de Madame Joffre (-5 168 € en charges 2023).

En excluant ces variations exceptionnelles, les charges comparables sont les suivantes :

- Charges 2022 : 52 090 €
- Charges 2023 : 52 890 €
- Charges 2024 : 53 454 €
- Variation 2023-2024 : +1,1 %

Évolution des charges de 2022 à 2024

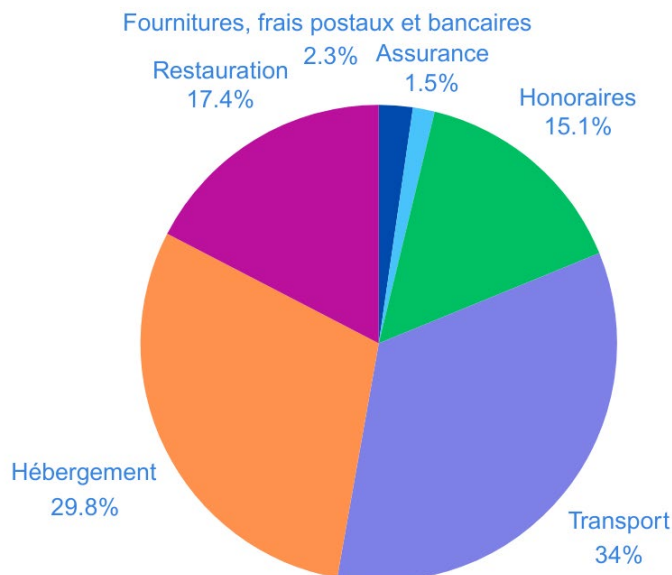


Répartition des charges 2024

- Fournitures, frais postaux et bancaires : 1 175 €
- Assurance : 756 €
- Honoraires : 7 700 €
- Transport : 17 377 €
- Hébergement : 15 255 €
- Restauration : 8 896 €
- *Pour mémoire, Impôt sur les sociétés : -659 €*

Depuis plusieurs années, l'association déclare à tort des revenus de capitaux. Nous avons obtenu le remboursement d'une partie de cet impôt payé à tort et n'avons pas eu à payer celui de cette année.

Répartition des charges 2024



Comparaison recettes et charges révisées 2022 et 2024

- **Recettes retraitées 2022** : 39 004 €
- **Recettes retraitées 2023** : 41 684 €
- **Recettes retraitées 2024** : 37 663 €
- **Charges retraitées 2022** : 52 090 €
- **Charges retraitées 2023** : 52 890 €
- **Charges retraitées 2024** : 53 454 €
- **Déficit retraité 2022** : 13 086 €
- **Déficit retraité 2023** : 11 206 €
- **Déficit retraité 2024** : 15 791 €



Propositions pour équilibrer le budget

Afin d'améliorer notre équilibre budgétaire sans augmenter le montant des cotisations, plusieurs actions sont envisagées :

- **Augmenter le nombre d'adhérents** en menant une campagne de sensibilisation et de recrutement auprès des agents des ministères.
- **Diversifier les sources de financement** en sollicitant de nouveaux partenaires privés et institutionnels.
- **Organiser des événements de collecte de fonds** tels que des tombolas ou des ventes solidaires.
- **Optimiser nos dépenses** en recherchant des solutions plus économiques pour nos prestations et en mutualisant certaines ressources. Réduction des déplacements par un recours accru à la visioconférence, abandon de la réservation mutualisée des trains, expérimentée et non concluante.



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



APAH-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boite 173 - 5, place des Vins de France
75573 PARIS cedex 12 - (métro : ligne 14 Météor, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48

www.apahf.org



Conclusion et perspectives

Nous disposons de peu de marge de manœuvre pour respecter notre cadre budgétaire. Chaque jour, nous y accordons une attention particulière afin d'assurer la stabilité financière de l'association.

L'APAH-Finances appartient à l'ensemble des agents des ministères économiques et financiers. Elle est gérée par un bureau et des administrateurs qui veillent à sa pérennité pour offrir un accompagnement, une protection et une aide aux personnes en situation de handicap.

Merci à tous pour votre engagement et votre soutien.

"Une gestion saine pour une aide sereine pour tous".

Je vous propose de procéder au vote de ce rapport.



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



APAH-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boite 173 - 5, place des Vins de France
75573 PARIS cedex 12 - (métro : ligne 14 Météor, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 2025

Rapport externe de l'auditeur légal sur la gestion financière 2024

Le rapport de M Gad HAZOUT, expert-comptable du cabinet GH Consulting, intervenant en tant que Commissaire aux Comptes, est annexé au présent rapport de gestion.

Je vous propose de procéder à l'approbation du rapport du Commissaire aux comptes

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

L'expert-comptable a fourni une plaquette synthétique des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024.

Composée de 12 pages, présentant successivement :

- bilan actif
- bilan passif
- compte de résultat
- détail de l'actif
- détail du passif
- détail du compte de résultat

Cette plaquette figure en annexe au rapport de gestion 2024.

La lecture de ces documents, complétée de l'éclairage apporté lors de la présentation du rapport financier à l'Assemblée Générale, vous permettra, le moment venu, d'approuver les comptes de l'association pour lesquels il est nécessaire d'observer que la gestion 2024 a permis de faire ressortir un résultat courant avant impôts de -15 791 €, étiqueté déficit de l'exercice 2024.

Je vous propose de procéder à l'approbation des comptes de l'exercice 2024.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

En ce qui concerne l'affectation du résultat déficitaire de - 15 791 € ressortant à la clôture de l'exercice 2023, il est proposé à l'Assemblée Générale de se prononcer sur la proposition suivante :



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



APAH-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boite 173 - 5, place des Vins de France
75573 PARIS cedex 12 - (métro : ligne 14 Métro, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48



En raison de la capacité du compte 110 (report à nouveau) à pouvoir absorber le déficit constaté en 2024, l'Assemblée Générale décide d'affecter :

- le déficit de -15 791 €, en report négatif sur le solde des reports à nouveau figurant au compte 110 qui est ainsi réduit de 44.318 € à 28 492 €.

Je vous propose de procéder au vote de cette motion.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025



APAH-Finances — Compte de résultat

Exercice : Exercice 2025 Budget prévisionnel (en cours) — du 01/01/2025 — au 31/12/2025

Document généré le 21/03/2025

Charges			Produits		
616	Primes Assurances	800,00	74110000	SUBVENTION - MINEFI	23 000,00
62260000	HONORAIRES	7 500,00	75412000	ABANDON DE FRAIS PAR LES BENEVOLES	2 000,00
62512000	TRANSPORTS COMMUN-NAT.BILLETS	15 300,00	75600000	COTISATIONS ADHERENTS	8 000,00
62522000	FRAIS D'HOTEL SANS CONVENTION	13 300,00	75820000	DONS	2 500,00
62532000	FRAIS RESTAURATION DIVERS MIDI	7 300,00	7582000012	participation mutuelle INSEE	1 000,00
			75882000	PART. MUTUELLE M.A.I.	4 000,00
			75884000	PART. ASSURANCE A.M.F.	2 000,00
			75887000	PARTICIPATION REPAS	300,00
			76811000	PROD. FINANCIERS LIVRET A	1 400,00
Total charges		44 200,00	Total produits		44 200,00
			Résultat de l'exercice		0,00

Toutes les écritures sont libellées en €.

Je vous propose de procéder au vote de ce budget.

QUITUS AU TRÉSORIER POUR SA GESTION 2024

L'association vous demande de donner quitus au trésorier pour sa gestion de l'exercice 2024.

Je vous propose de procéder à ce vote.



APAH-Finances
Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boite 173 - 5, place des Vins de France
75573 PARIS cedex 12 - (métro : ligne 14 Métro, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48



PROJET ASSOCIATIF

Vision et Objectifs Stratégiques

L'APAHF s'engage à promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap et à améliorer leur qualité de vie. La feuille de route 2025 repose sur quatre axes stratégiques :

- Accessibilité
- Autonomie
- Éducation et formation
- Emploi

Ces axes sont soutenus par une gestion financière durable et transparente.

Axe 1 : Accessibilité Universelle

Objectifs :

- Promouvoir l'accessibilité physique et numérique.
- Développer des projets pour améliorer la mobilité et l'accessibilité dans les aéroports et grandes gares SNCF.
- Collaborer avec les collectivités pour l'aménagement urbain inclusif.

Actions 2025 :

- Lancement d'une campagne de sensibilisation nationale sur l'accessibilité via l'intranet.

Axe 2 : Autonomie et Accompagnement

Objectifs :

- Renforcer les dispositifs d'aide (MASFIP, etc.).
- Faciliter l'accès aux technologies d'assistance.
- Proposer un programme d'accompagnement pour les aidants, en lien avec les mutuelles et les assistantes sociales.



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



APAH-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boite 173 - 5, place des Vins de France
75573 PARIS cedex 12 - (métro : ligne 14 Métro, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48



Actions 2025 :

- Faire connaître les dispositifs d'aide technique existants en région.
-

Axe 3 : Éducation et Formation

Objectifs :

- Favoriser l'inclusion scolaire et universitaire.
- Former les enseignants des ministères et les managers à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Actions 2025 :

- Participation à la création de modules de formation en ligne pour les formateurs.
 - Signature de partenariats avec des entreprises pour accueillir des stagiaires (exemple de l'ADAPT).
-

Axe 4 : Emploi et Insertion Professionnelle

Objectifs :

- Promouvoir les dispositifs d'emploi accompagné en assurant une diffusion efficace des offres via nos réseaux sociaux et site internet.

Actions 2025 :

- Participation aux forums emploi-handicap régionaux.
 - Présence lors des comités de recrutement.
-

Gouvernance et Finances

Objectifs :

- Assurer une gestion financière transparente.
- Diversifier les sources de financement.
- Évaluer en continu l'impact des projets financés.



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



APAH-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boite 173 - 5, place des Vins de France
75573 PARIS cedex 12 - (métro : ligne 14 Métro, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48



Actions 2025 :

- Publication d'un rapport financier.
- Lancement d'une campagne de dons et de mécénat.

Évaluation et Perspectives

- **Suivi semestriel** : Utilisation de tableaux de bord pour mesurer l'impact et l'avancement des actions.
- **Événements annuels** : Organisation des JAE et JDD avec les adhérents et délégués.

Conclusion

La feuille de route 2025 de l'APAHF vise à faire de l'inclusion un pilier central du développement social et économique. Grâce à des actions concrètes, l'association ambitionne de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et d'améliorer durablement leur quotidien.

Je vous propose de procéder au vote de ce projet associatif.



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



APAHE-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boite 173 - 5, place des Vins de France
75573 PARIS cedex 12 - (métro : ligne 14 Métro, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48



ANNEXES

APAH FINANCES

5 PL DES VINS DE FRANCE

75012 PARIS

Bilan et Resultat Association

Présenté en Euros

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

édité le 19/02/2025

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)
-------	---	---

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	452	452				
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	432	432				
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	884	884				
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	10 887		10 887	8,14	356 705	94,38
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	122 926		122 926	91,86	21 250	5,62
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	133 813		133 813	100,00	377 955	100,00
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	134 697	884	133 813	100,00	377 955	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	43 903	32,81	43 903	11,62
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles	8 170	6,11	8 170	2,16
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	49 233	36,79	52 470	13,88
Excédent ou déficit de l'exercice	-15 826	-11,82	-3 237	-0,85
Situation nette (sous total)	85 479	63,88	101 306	26,80
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	85 479	63,88	101 306	26,80
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	33	0,02		
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 301	36,10	276 307	73,11
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales			342	0,09
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	48 334	36,12	276 649	73,20
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	133 813	100,00	377 955	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	7 316		7 495		-179	-2,38
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services						
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	124 634		139 362		-14 728	-10,56
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	1 413		1 422		-9	-0,62
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	659				659	N/S
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	3 883		11 804		-7 921	-67,09
Total des produits d'exploitation (I)	137 905		160 083		-22 178	-13,84
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	155 508		173 500		-17 992	-10,36
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges			40		-40	-100,00
Total des charges d'exploitation (II)	155 508		173 540		-18 032	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-17 603		-13 457		-4 146	-30,80
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	1 776		1 426		350	24,54
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	1 776		1 426		350	24,54
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères placements						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 776		1 426		350	24,54

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
-------------------------------	---	---	-----------------------------------	---

RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-15 826	-12 031	-3 795	-31,53
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion		9 674	-9 674	-100,00
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)		9 674	-9 674	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion		538	-538	-100,00
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)		538	-538	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		9 136	-9 136	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)		342	-342	-100,00
Total des produits (I + III + V)	139 682	171 183	-31 501	-18,39
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	155 508	174 420	-18 912	-10,83
EXCEDENT OU DEFICIT	-15 826	-3 237	-12 589	-388,90

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
PRODUITS :					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL					
CHARGES :					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens et services					
Prestations					
Personnel bénévole					
TOTAL					

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

DÉTAILLÉ Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 19/02/2025

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)
-------	---	---

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	452	452				
205100 Balance d'ouverture	452		452	0,34	452	0,12
280500 Concessions et droits similaires		452	-452	-0,33	-452	-0,11
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	432	432				
218300 Matériel de bureau et informatique	432		432	0,32	432	0,11
281830 Balance d'ouverture		432	-432	-0,31	-432	-0,10
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	884	884				
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	10 887		10 887	8,14	356 705	94,38
411000 Clients divers					240 732	63,69
411100 Clients.ventes de biens presta serv	21		21	0,02		
411120 SALAIRES JG MERMET déc. 2022 - diff. Subvention/CR	10 866		10 866	8,12	115 973	30,68
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	122 926		122 926	91,86	21 250	5,62
511200 Cheques a encaisser	80		80	0,06		
511300 Effets a l'encaissement					80	0,02
512200 ADHESION START ASSOCIATION	44 509		44 509	33,26	18 274	4,83
512250 TRANSFERT CPTÉ LOCAL-LIVRETA	78 275		78 275	58,50	2 834	0,75
531000 Caisse siege social	61		61	0,05	61	0,02
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	133 813		133 813	100,00	377 955	100,00
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

DÉTAILLÉ Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 19/02/2025

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2024				31/12/2023	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	134 697	884	133 813	100,00	377 955	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	43 903	32,81	43 903	11,62
102100 Balance d'ouverture	43 903	32,81	43 903	11,62
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles	8 170	6,11	8 170	2,16
106300 Reserves statut. ou contractuelles	8 170	6,11	8 170	2,16
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	49 233	36,79	52 470	13,88
110000 Report a nouveau (solde créditeur)	49 233	36,79	52 470	13,88
Excédent ou déficit de l'exercice	-15 826	-11,82	-3 237	-0,85
Situation nette (sous total)	85 479	63,88	101 306	26,80
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	85 479	63,88	101 306	26,80
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	33	0,02		
519000 Concours bancaires courants	33	0,02		
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 301	36,10	276 307	73,11
401000 Fournisseurs divers			240 732	63,69
401020 SALAIRE JG MERMET	41 609	31,09	28 771	7,61
401100 Fourn.achats de biens presta serv			32	0,01
401136 VIRT LE DU CATHERINE REMBT FRAIS 04 A 06 2023 132,59 EUROS			20	0,01
401158 TITAUD Sabine			60	0,02
408100 Fournisseurs	6 692	5,00	6 692	1,77
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales			342	0,09
444000 Etat impôt sur les bénéfices			342	0,09
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	48 334	36,12	276 649	73,20
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	133 813	100,00	377 955	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

DÉTAILLÉ Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 19/02/2025

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)
--------	---	---

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :
- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

COMPTÉ DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
--------------------	---	---	-----------------------------------	---

	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	7 316		7 495		-179	-2,38
756000 Encaissement cotisation : PREVOSTEL Thierry	7 316		7 495		-179	-2,38
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services						
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	124 634		139 362		-14 728	-10,56
741100 SUBVENTION FONCTIONNEMENT	23 000		23 000		0,00	
741300 SALAIRES JG MERMET	101 634		116 362		-14 728	-12,65
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	1 413		1 422		-9	-0,62
754120 ABANDON DE FRAIS PAR LES BENEVOLES	1 413		1 422		-9	-0,62
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	659				659	N/S
791000 Transferts de charges d'expl.	659				659	N/S
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	3 883		11 804		-7 921	-67,09
758200 Encaissement cotisation diverses 2022 : HELLOASSO-23175587 1011609	3 422		2 376		1 046	44,02
758300 ETAT TAXIS VCT			5 169		-5 169	-100,00
758820 PART. MUTUELLE M.A.I.			4 000		-4 000	-100,00
758870 PART REPAS	461		260		201	77,31
Total des produits d'exploitation (I)	137 905		160 083		-22 178	-13,84
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	155 508		173 500		-17 992	-10,36
604000 Achats études et prestat. services			1 950		-1 950	-100,00
606300 Fournit. entretien & petit équip.	35		203		-168	-82,75
606400 Fournitures administratives	1		536		-535	-99,80
606600 VIRT MERMET JEAN GEORGES FRAIS 01 2023	27		93		-66	-70,96
613000 Locations	1 333				1 333	N/S
616000 Primes d'assurance	756		336		420	125,00
621400 Personnel détaché ou prêt à l'été	101 634		116 362		-14 728	-12,65
622600 Honoraires	4 500		4 000		500	12,50
622601 VIRT JCDETB NETWORKING DUROUSSEAUD JC JE APAHF 10 2023			4 242		-4 242	-100,00
622602 COGEP POITIERS EXPERT COMPTABLE	2 000		2 000		0,00	
622800 Divers	1 200				1 200	N/S
623600 Catalogues et imprimés	490		490		0,00	
625110 TRANSPORTS EN COMMUN-NAT ABT	253		98		155	158,16
625120 SNCF billets A/R Cnf./débat MGEFi et Rdv Banque	8 715		6 074		2 641	43,48
625121 AIR FRANCE 057 LE 04/04/23	945		2 323		-1 378	-59,31
625122 AIR CARAIBES LE 21/02/24	3 163				3 163	N/S
625130 Transports Métro Bus Paris	466		234		232	99,15
625140 Transports VTC Marcel CAB	1 621		6 081		-4 460	-73,33
625150 2023 05 01 VIRT MERMET JG FRAIS 03 2023	195		370		-175	-47,29
625160 Remboursement FDD COSTES	253		301		-48	-15,94
625170 Remboursement FDD LE DU	3 160		4 092		-932	-22,77
625220 Hébergement Hôtel Campanile	15 255		13 949		1 306	9,36
625310 Réappro. carte déjeuner Resto Bercy-Lumière	4 155		535		3 620	676,64

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
625320 Frais restauration midi	2 235	4 862	-2 627	-54,02
625340 Frais restauration soir	2 461	1 974	487	24,67
625350 FRAIS RESTAURATION PETIT DEJ	33	166	-133	-80,11
626000 Frais postaux et de télécomm.	32		32	N/S
626100 Frais d'affranchissement	203	211	-8	-3,78
626240 Internet - renouvellement noms de domaines		1 257	-1 257	-100,00
627800 Autres frais & comm. prest. serv.		192	-192	-100,00
627810 ADHESION START ASSOCIATION	387	390	-3	-0,76
628100 Concours divers (cotisations,...)		182	-182	-100,00
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges		40	-40	-100,00
658100 CHARGES DE GESTION COURANTE		40	-40	-100,00
Total des charges d'exploitation (II)	155 508	173 540	-18 032	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-17 603	-13 457	-4 146	-30,80
PRODUITS FINANCIERS:				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	1 776	1 426	350	24,54
768110 Versement des intérêts créditeurs 2023 au 11/04/2023	1 776	1 426	350	24,54
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	1 776	1 426	350	24,54
CHARGES FINANCIERES:				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 776	1 426	350	24,54
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-15 826	-12 031	-3 795	-31,53
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion		9 674	-9 674	-100,00
771800 Autres prod. except. sur op. gest.		1 002	-1 002	-100,00
772000 Produits sur exercices antérieurs		8 673	-8 673	-100,00
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)		9 674	-9 674	-100,00

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion		538	-538	-100,00
672000 Charges sur exercices antérieurs		538	-538	-100,00
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)		538	-538	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		9 136	-9 136	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)		342	-342	-100,00
695000 Impôts sur les bénéfices		342	-342	-100,00
Total des produits (I + III + V)	139 682	171 183	-31 501	-18,39
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	155 508	174 420	-18 912	-10,83
EXCEDENT OU DEFICIT	-15 826	-3 237	-12 589	-388,90
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

APAH FINANCES

5 place des Vins de France
75012 PARIS

Rapport du Commissaire aux comptes

Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

I - **RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**



Gad HAZOUT
Commissaire aux comptes
77, rue de Prony – 75017 Paris
Tel : 01.44.79.09.18
E-mail : gad.hazout@adexfi.com

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Aux membres,

APAH FINANCES

5 place des Vins de France
75012 PARIS

I Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APAH FINANCES, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté :

- sur le caractère approprié des principes comptables appliqués,
- sur le caractère raisonnable des estimations retenues par votre association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

IV Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

V Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 11 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Gad HAZOUT


Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

APAH FINANCES

5 place des Vins de France
75012 PARIS

Rapport du Commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2024

II - RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES



Gad HAZOUT
Commissaire aux comptes
77, rue de Prony – 75017 Paris
Tel : 01.44.79.09.18
E-mail : gad.hazout@adexfi.com

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice comptable écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article R.612-7 du code de commerce.

Paris, le 11 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Gad HAZOUT




Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2025

Éléments du rapport de gestion 2025

RAPPORT MORAL 2025

Pour la 38^{ème} année consécutive, nous voici de nouveau réunis pour notre assemblée générale annuelle 2025 relative à l'année de gestion 2024.

De mes 25 années passées au sein de l'association, je garde un goût amer pour cette année 2024 qui n'est pas encore achevée au moment où j'écris cette partie du rapport moral qui sera normalement complété par la personne appelée à me succéder.

Je n'aborderai donc que la période du 1^{er} janvier 2024 au 1^{er} novembre 2024, date marquée par ma démission des instances de gouvernance de l'association, en vous parlant de « **la période 2024** ».

Et c'est en effet une période 2024 bien singulière que l'APAH-Finances aura connu, très particulière, frustrante et décevante à plus d'un titre, qu'il s'agisse :

- des relations interpersonnelles exécrables et des attitudes inadmissibles, au sein du Bureau et du Conseil d'administration ;
 - de trop nombreux échanges de messages (plusieurs centaines, voire milliers, à toutes heures du jour ou de la nuit) adressés systématiquement au Bureau et plus largement au Conseil d'administration, voire aux délégués,
 - pour des motifs futiles ou des commentaires de textes
 - voire à caractère diffamatoires et calomnieux pour beaucoup, dans lesquels ont été exprimés diverses accusations, affabulations, dénigrement, incriminations et autres reproches
- tous caractérisant une opposition quasi systématique
- à l'ordre établi au sein de l'association et aux textes en vigueur (statuts et RI notamment)
 - aux nombreux rappels au respect des textes et méthodes régissant le fonctionnement de l'association ;
 - des nombreuses démissions au sein du Conseil d'administration, et du bureau ;
 - des situations ubuesques provoquées par 2 des membres du Bureau de l'association qui
 - ont souhaité dans un premier temps renoncer à leurs fonctions en raison de l'ambiance délétère qu'ils estimaient subir au sein de l'association et qu'ils ne pouvaient plus supporter pour leur sauvegarde personnelle et leur santé mentale
 - alors que dans le même temps ils candidataient immédiatement à de nouveaux postes au sein du Bureau ;
 - de la carence du poste de vice-président, finalement pourvu de façon irrégulière le 4 juin 2024 par le Conseil d'administration et confié à Madame Laura MALLET, après le décès du vice-président élu le 6 mai précédent.

Bureau et Conseil d'administration auront finalement largement pâti des relations extrêmement tendues entre certains des membres de l'association, et des échanges continuels de messages qu'elles ont engendré et qui sont venus clairement scléroser l'association au point de l'empêcher de réaliser son objet social au cours de l'année 2024.

A plusieurs reprises, la nécessité de la transparence sur le pilotage de l'association a conduit à tenir nos interlocuteurs et nos partenaires administratifs informés de cette situation invivable en interne, qu'il se soit agi :

- de simples alertes formulées auprès des services des ressources humaines ministérielles visant l'information du sous-directeur et celle du Haut Fonctionnaire au Handicap et à l'Inclusion, ou celles du Bureau des Conditions de Vie au Travail et Diversité de la DGFIP ;



- d'échanges plus formels ou de rencontres et de réunions avec ces mêmes interlocuteurs, qui ont permis de leur communiquer les traces de certains échanges inappropriés ;
- de la transmission aux services RH du MEFSIN et de la DGFIP de fiches de signalement « *conditions de vie au travail* » dans le cadre de la prévention de risques psychosociaux ;
- de convocations de certains administrateurs devant leurs pairs, dans le cadre de l'article 6 des statuts visant la radiation des membres, pour recueillir leurs explications ou justification d'actes et postures qu'ils ont adoptées, non conforme aux fondements de l'association,
- d'une plainte déposée par mes soins, en tant que personne physique, pour harcèlement moral, propos ou comportements répétés ayant pour objet ou effet une dégradation des conditions de travail pouvant attenter aux droits, à la dignité, à la santé ou à l'avenir professionnel d'autrui
- d'un signalement administratif, complété par un autre signalement visant à signaler un délit, dans le cadre de l'article 40 du Code de procédure pénale, effectué par le président de l'APAH-Finances, en tant que personne morale représentant l'association, à la Procureur de la République de PARIS, pour un détournement de fonds publics constaté dans la comptabilité et la trésorerie de l'association.

Durant toute cette période de référence, je n'ai eu de cesse que de faire respecter la plus grande rigueur associative et l'intérêt général pour le bien de tous et la survie de l'association confrontée en interne à des affrontements inutiles et insensés.

Psychologiquement déstabilisés et fragilisés par toutes ces chicayas inacceptables et intolérables survenues en 2024, plusieurs des membres du Bureau ont été contraints de cesser temporairement leurs fonctions. Et pour certains il a pu s'agir de longues semaines ou de longs mois d'arrêt de travail dont le principal corollaire s'est traduit par l'aspect dysfonctionnel du Bureau et du Conseil d'administration de l'association.

En ce qui me concerne, je n'ai pu reprendre une activité purement opérationnelle qu'à mi-temps thérapeutique seulement, et je le déplore alors qu'il y avait tant à faire pour le dernier exercice de mon mandat !

Mais revenons un peu sur la chronologie des événements 2024. Dès le milieu d'année, en raison des démissions successives du trésorier adjoint, puis du vice-président et du trésorier respectivement survenues

- le 20/03/2024, pour le trésorier adjoint, Thibaut Langlois, qui présentait sa démission et indiquant qu'il continuerait d'assumer ses fonctions jusqu'à son remplacement,
- le 17/04/2024, pour le vice-président, Jones Dauphin, qui présentait lui aussi sa démission et demandait qu'elle soit effective, à réception de son courrier,
- le 18/04/2024, pour le trésorier, Thierry Prévostel, qui présentait également sa démission et annonçait qu'elle était effective dès ce jour,

j'ai acté ces décisions et accusé réception de ces 3 démissions le 18/04/2024 et programmé dans la foulée une réunion rapide du Conseil d'administration pour palier à ces défections.

Deux d'entre-elles étaient clairement exprimées et accompagnées de clauses de sauvegardes personnelles dont je ne retiendrai que ces quelques mots :

- pour le vice-président Jones Dauphin :
« ... *Toutefois, il est clair que je ne suis pas en capacité physique et mentale de rester dans les conditions actuelles...* »
- pour le trésorier, Thierry Prévostel :
« ... *Le burn-out et la dépression me guettent ! Je suis au bord de la rupture psychologique, mentale et physique. Je jette donc l'éponge...* ».

La séance du Conseil d'administration s'est tenue le 6 mai suivant et il était clair que les motivations exprimées pour justifier les décisions qu'ils avaient prises les empêchaient normalement et clairement de candidater à l'une ou l'autre des élections qui devaient se tenir pour leur succéder, dès lors que les statuts associatifs ne prévoyant pas de mode de rétractation de la décision prise, il



y avait lieu de considérer, qu'une fois la procédure engagée, le membre démissionnaire ne peut pas revenir sur sa décision.

Pourtant, et sans aucune opposition du Conseil d'administration, probablement plein d'empathie et de tolérance, tous deux ont candidaté sur d'autres postes que ceux qu'ils occupaient et ont pu être réélus respectivement pour l'ex vice-président, Jones Dauphin, au poste de trésorier et pour l'ex trésorier, Thierry Prévostel, au poste de trésorier adjoint.

Tous deux avaient fait état, à leur manière, des difficultés et de l'incapacité qu'ils avaient à continuer leurs activités associatives respectives et de travailler dans les conditions actuelles, conflictuelles, entre membres du bureau.

Nous avons pris acte de leur souffrance et de leur demande, aussi cela reste difficilement compréhensible !

Ça bousculait l'entendement, et s'agissant de leurs sauvegardes et des problèmes relationnels qu'ils ont tous deux évoqués ; on ne peut pas à la fois vouloir se préserver et continuer à supporter ce qui a été qualifié d'insupportable.

Cette situation délétère a été instiguée en février 2023, quand nous avons constaté que le trésorier, Monsieur Prévostel, n'avait pas effectué la comptabilité de l'année 2022 en temps et heure pour tenir l'AG 2023 ; ce qui a conduit à une dépense supplémentaire de 3.400 € pour faire assurer la saisie de la comptabilité.

Le même problème s'est présenté à l'été 2023, où nous avons été contraints de faire appel à une adhérente, comptable de métier, afin d'effectuer, en interne et sans coût supplémentaire pour l'association, la saisie de la comptabilité 2023 qui a pu être présentée à LIMOGES, le 20 mars 2024.

C'est devant cette insuffisance caractérisée de Monsieur Prévostel que je l'ai invité, dans le cadre de l'article 6 de nos statuts, à s'expliquer devant le CA et à nous proposer une solution pérenne pour la saisie de la comptabilité. Cette convocation où il s'était engagé à se remettre au travail et à fournir les éléments utiles n'a pas été suivie, malheureusement, de résultats positifs et convaincants.

Pour la comptabilité 2024, j'observe qu'elle n'a été reprise, que depuis la mi-octobre 2024, et les premiers audits que j'ai effectués ont mis en évidence des écritures irrégulières et un détournement de fonds publics au profit de Monsieur Prévostel. Ce qui m'a amené à **prendre des décisions détestables** !

Pour ma part, il était clair, et j'ai communiqué à cet effet auprès du Conseil d'administration, qu'il n'était plus envisageable de continuer à travailler sereinement avec des personnes à qui je ne pouvais déceimment plus accorder ma confiance et qui s'opposaient systématiquement en cherchant à porter atteinte à ma personne et ma légitimité par des actes diffamants et calomnieux.

Lors de la séance du 4 juin 2024, postérieurement au décès du vice-président, Monsieur Bruno MORCEAU, élu le 6 mai 2024, pour lequel j'avais appelé, par respect pour sa mémoire, à ce qu'aucune nouvelle élection de vice-président n'ait lieu avant la prochaine assemblée générale ; celle d'aujourd'hui ; le Conseil s'est prononcé pour l'attribution du poste vacant, sans vote, à Madame Laura Mallet, qui avait été élue en son temps vice-présidente.

Effectivement élue par les administrateurs, en 2023, sur l'un des 2 postes de vice-président que l'association se proposait d'ouvrir, cette dernière n'a finalement pas pu prendre son poste qui n'a pas pu être financé. Elle en a été prévenue, après la signature le 16 octobre 2023 du PV du CA du 04/10/2023, en recevant une communication à cet effet le 16 octobre 2023 à 20h44 (dans la mesure où elle n'avait été joignable, ni à 17h46, ni à 17h48).

Il y donc lieu de constater qu'elle occupe un poste sur lequel elle n'a pas été élue légitimement et, qu'à ce titre, elle ne peut prétendre à en assumer les missions dédiées. Usurpation de fonctions donc, suivant l'avis que nous a confié Me Yanick Alvarez de Selding, l'experte juridique mandatée



auprès de l'association lors du CA du 3 octobre 2024

Pour toutes ces raisons et d'autres que la décence m'interdit d'aborder ici, **cette période de l'année 2024 est très certainement un moment de l'année à oublier**, pour celles et ceux qui pourront tourner cette page, oh ! combien douloureuse.

◇◇◇

✓ **Au plan de la réalisation des missions associatives**

Complètement accaparée par les problèmes de gestion évoqués, l'association n'a clairement pas été en mesure de remplir son objet social et les différents objectifs qui lui sont fixés, soit par la convention d'objectifs et de moyens en cours, la COM 2023-2025, soit au travers des entretiens professionnels de son président, au titre des objectifs collectifs impliquant le collectif de travail.

Au cours de l'année 2024, de nombreuses alertes ont été adressées en ce sens,

- tout d'abord, au Conseil d'administration qui n'a pas été en mesure de faire cesser tous ces agissements contrariaires et empoisonnants qui ont gangrené l'association tout au long de la période 2024 ;
- aux services RH du Ministère et de la DGFIP pour tenter de ramener un retour au calme au sein des instances Bureau et Conseil d'administration,
- mais également au Ministère et à la DGFIP en tant que contributeurs à l'œuvre associative, qu'ils soutiennent respectivement au titre de la subvention de fonctionnement et de la mise à disposition contre remboursement du président.

Au cours des divers rencontres avec le Ministère et la DGFIP qui ont entendu les parties en opposition, aucune des tentatives de retour au calme n'a pas permis de débloquent la situation conflictuelle évoquée. Le Ministère a néanmoins prodigué ces conseils qui ont pu être mis en œuvre début octobre 2024 :

- le recours indispensable à une assistance juridique pouvant éclairer l'association sur ses dysfonctionnements et l'aider à revoir éventuellement ses statuts et son règlement intérieur,
- le recours à une médiation pouvant aider les uns et les autres à mieux discuter ensemble et à se respecter davantage.

Malgré les professionnels rencontrés à cet effet, rien n'y a fait et n'aura permis d'améliorer la focalisation nécessaire sur les sujets de l'assistance et des aides apportées à nos doléants, de telle sorte que les dérapages ont perduré tout au long de la période 2024.

Absolument navrant !

Contrecoup des antagonismes au sein de l'association, les résultats de l'année 2024, tous objectifs confondus, n'ont pas été au rendez-vous et sont en net retrait par rapport à l'exercice précédent. L'assistance et les aides procurées par l'association n'ont pas été non plus à la hauteur des enjeux.

Je le déplore et vous prie de m'excuser pour ces piteux résultats qui ne contribueront pas cette année à améliorer l'image de l'association.

✓ **Au plan du financement associatif**

Corollaire principal des dysfonctionnements associatifs signalés au Ministère et à la DGFIP, la subvention de fonctionnement de l'association est restée ce qu'elle était.



Merci messieurs Dauphin et Prévostel, pour vos comportements inappropriés, qui nous ont privé de l'augmentation perenne de la subvention de fonctionnement que j'étais parvenu à obtenir du Ministère dans le cadre de la négociation de la convention d'objectifs et de moyens, COM 2023-2025. **Nous devons passer, dès cette année 2024, de 23.000 € de subvention à 40.000 € ; une évolution enfin obtenue alors que notre subvention n'avait pas évolué depuis 12 ans.**

De ce fait, nous n'avons perçu en septembre 2024 que 23.000 €.

Ce « manque à gagner » de 17.000 €, âprement négocié, me reste en travers de la gorge et il y a fort à parier que, pour l'avenir, cette somme manquera fortement pour équilibrer les budgets de l'association et étendre ses activités.

Décevant et particulièrement frustrant !

✓ **Au plan du fonctionnement interne de l'association**

Les démissions au sein du Bureau ont déjà été évoquées, mais il faut aussi souligner, au sein du Conseil d'administration, les abandons de 3 des membres au cours de l'année 2024 ; 2 sont liés à des démissions individuelles, celle de Madame Martine COURREGELONGUE, le 25/04/2024 et celle de Monsieur Dany LEMOINE, le 23/09/2024. Le décès de Monsieur Bruno MORCEAU a laissé un troisième poste vacant. Il est malheureusement décédé le 6 mai 2024 à la clôture de la réunion de l'instance, alors qu'il venait d'être élu nouveau vice-président de l'association. Nous pensons à lui et à sa famille.

Le Conseil d'administration se compose désormais de 18 membres pour l'instant sur 21 potentiels ; aucune cooptation n'étant intervenue au cours de l'année 2024.

Probablement le seul aspect réellement positif en cette période 2024 a reposé sur le dynamisme des délégués territoriaux de l'association qui ont exprimé leur envie de se rencontrer plus fréquemment et d'échanger sur leurs difficultés, les astuces mises en place par certains d'entre eux et les conseils pratiques qu'ils ont pu faire découvrir à leurs homologues.

Pour leur permettre de chiner au mieux dans le large éventail de solutions proposées dans le portefeuille des délégués, l'association a décidé de les accompagner dans cette quête en leur offrant la possibilité de tenir 2 réunions par an, au lieu d'une, avec l'espoir de pérenniser ce dispositif. La première réunion s'est tenue à Limoges, le 19 mars 2024 et l'autre à Paris, le 6 novembre 2024.

Ces moments privilégiés semblent avoir été très appréciés des nombreux participants qui font un large écho à ces Journées Des Délégués ; à telle enseigne probablement que ceux qui en entendent parler sur le territoire, métropolitain ou non, souhaitent rejoindre l'association. Bravo mesdames et messieurs les délégués pour votre professionnalisme, votre générosité, votre enthousiasme et votre détermination sans pareil.

Vous honorez l'association par votre rayonnement !

Rappelons également que l'APAH-Finances a fait des émules. En France déjà, à la faveur de la création sur un modèle similaire au notre de l'association Handi'plomatie, il y a quelques années, et maintenant, bien loin du territoire métropolitain, avec l'initiative d'un collègue en situation de handicap au sein du Ministère des Finances Gabonais, Monsieur Hervé Missandanougou, qui est venu rencontrer, dans les bureaux de l'association, la secrétaire générale et la secrétaire adjointe de l'APAH-Finances le 4 octobre 2024, en compagnie de son beau-frère, Nicolas Depreux, notre nouveau délégué de Seine-et-Marne (77).

Merci à Sabine et à Catherine qui ont répondu à toutes les attentes de M. Hervé Missanda qui souhaite lancer rapidement une association APAHF Gabon semblable à la notre !

Merci également, pour vous aussi mesdames, de contribuer aussi largement au rayonnement de l'association aussi loin de ses bases !



Je ne boude pas mon plaisir à vous annoncer que l'association compte désormais (XX) délégués territoriaux qui partagent leur présence sur (XX) (chiffres à préciser le moment venu) départements maintenant. Ce qui constitue une belle progression par rapport à 2022.

Notez que l'association a également tenu (XX) réunions du Bureau et (XX) séances du Conseil d'administration (chiffres à préciser le moment venu), dont trois vraiment spécifiques,

- l'une, convoquée le 20 mars 2024 dans le cadre des sanctions prévues à l'article 6 des statuts,
- l'autre, planifiée le 3 octobre 2024, visant à démystifier et pacifier les relations extrêmement tendues au sein des instances Bureau et Conseil d'administration, et
- la dernière, à nouveau convoquée le 5 novembre 2024, dans le cadre des sanctions prévues à l'article 6 des statuts.

Alors que retenir de la séance du 20 mars 2024 à Limoges ?

Impossibilité de s'exprimer à la vue des autres, lâcheté ou non ? Difficile de savoir.

En effet, le Conseil d'administration n'a pas souhaité prendre de décision, dans le cadre des sanctions prévues à l'article 6 des statuts, concernant les faits et événements reprochés à Thierry Prévostel, alors que la lecture d'un rapport circonstancié mettait clairement en évidence les insuffisances caractérisées de Monsieur Prévostel sur les travaux de comptabilité et les importants frais supplémentaires que l'association a du supporter de ce fait (3.400 € au titre de l'exercice 2022), sans parler de traits de comportement parfaitement inadéquates.

Extrêmement regrettable ! puisque le prononcé de sanctions découle des statuts et des obligations qui en résultent pour chaque membre du Conseil d'administration, lorsqu'en tant qu'adhérent(e) il(elle) a adopté les statuts et le règlement intérieur de l'association à laquelle il(elle) a adhéré.

Pour la séance du 3 octobre 2024 à PARIS

Dans cette séance exceptionnelle, et dans le prolongement des conseils formulés par le Ministère pour un retour au calme rapide au sein de l'association, l'APAH-Finances avait convié des tiers extérieurs à participer.

La réunion de l'instance a ainsi permis d'accueillir :

- durant 3 heures de temps, le matin, Me Yanick Alvarez de Selding, avocate au Barreau de Paris, spécialisée en droit du travail et en droit des associations qui était venue apporter un éclairage et une analyse juridique sur le fonctionnement associatif,
- durant 3 heures de temps également, l'après-midi, Mme Martine Van der Wielen, facilitatrice de l'Association Nationale des Médiateurs était venue retrouver, Mme Dominique Weber, présidente de cette association qui était présente depuis le matin.

Force est de constater, aujourd'hui, que malgré le recours à ces deux professionnelles que nous ne pouvons que remercier pour leurs interventions et leurs tentatives salvatrices, l'ambiance houleuse n'a malheureusement pas flanché et aucun signal positif n'a permis de mettre un terme aux dysfonctionnements évoqués des instances associatives. **Parfaitement déplorable !**

La rancune est sans doute tenace et les choses sont allées probablement bien trop loin pour qu'une simple médiation ait pu apporter du mieux au sein des instances secouées par une crise profonde.

Quant à la séance du 5 novembre 2024 à PARIS, force est de constater que

- la recherche de financement n'a pas été effectuée et les relations avec les mécènes et les souteneurs de l'association n'ont pas été entretenues
- longtemps délaissée par les trésoriers au cours de l'année 2024, la comptabilité et les travaux de saisie ont été relancés depuis la mi-octobre 2024 (un gros retard est à rattraper),
- le contrôle préalable des dépenses n'a été accompli ou reporté à plus tard, lors de la réalisation des opérations comptables



- des remboursements de dépenses non fondés ont été pratiqués, aucune relation avec l'expert comptable et le commissaire aux comptes n'a été mise en œuvre par les trésoriers pour conforter leurs actions,
- les rapports de gestion infra-annuels attendus par l'expert-comptable et par les membres du Conseil d'administration n'ont pas été produits, ni pour la comptabilité, ni pour la trésorerie,
- des manipulations importantes entre le livret association et le compte à vue ont été opérées sans l'aval du Conseil d'administration,
- des cartes bancaires ont été bloquées de façon unilatérale par les trésoriers sans que leur porteur n'en ait été préalablement informé,
- etc.

Une **situation plus que rocambolesque**, notamment au regard d'un remboursement de dépenses de 1.223,46 €, en particulier, *détecté à la faveur d'un audit interne de la comptabilité qui a établi que les opérations ont été effectuées en corrélation par le couple trésorier/trésorier adjoint, et ont abouti à un détournement de fonds publics, pour lequel :*

- *j'ai de nouveau mis en œuvre la procédure de radiation prévue à l'article 6 des statuts de l'association et convoqué le trésorier et son adjoint afin d'obtenir leurs explication devant le Conseil d'administration qui s'était réuni le 5 novembre 2024, mais démissionné entre temps,*
- *j'ai néanmoins été amené à signaler, en interne, ces faits à la DGFIP, s'agissant de la hiérarchie des 2 collègues en cause, ainsi qu'à la Procureure de la République de PARIS, dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 40 du Code de procédure pénale, au plus près de la survenance de l'évènement constaté.*

Fort heureusement, il y aura eu malgré tout quelques aspects positifs dans la gestion comptable de l'exercice 2024. Je tiens à remercier officiellement devant vous ma collaboratrice, Isabelle Joffre, pour les efforts soutenus qu'elle a fourni tout au long de l'année pour assurer à elle seule la gestion des créances de l'association, en

- saisissant tous les versements reçus par chèque ou par paiement en ligne pour les adhésions et la billetterie de l'association
- préparant les différents bordereaux de remise en banque ou de pointage avec HelloAsso
- effectuant elle-même l'ensemble des remises en banque.

Grâce à elle, nous avons eu tout au long de l'année une vision éclairée des ressources en provenance des adhérents de l'association.

Félicitation Isabelle, et encore bravo pour ces 20 années passés aux côtés des membres de l'APAH-Finances. 20 ans d'intenses activités associatives et d'évolutions professionnelles fulgurantes qui, je l'espère, se verront rapidement couronnées du succès que tu attends quant à ton changement de grade.

Il n'empêche que cette période 2024 aura connu effervescence très inhabituelle, fort contrariante, opposant les uns et les autres, en mettant en jeu des relations interpersonnelles inadmissibles au sein d'une structure publique. Ces attitudes, qui n'ont pas pu être traitées, ni stoppées sur la période 2024 ont gravement nui à l'image de l'association. Elles laisseront forcément une trace indélébile.

Cette situation ne pourra malheureusement s'arranger qu'à la faveur du départ de certains des membres du Conseil d'administration qui constituent aussi le Bureau de l'association. Ainsi, par souci d'apaisement, j'ai présenté ma démission, et je mets tous mes espoirs dans la prochaine élection des administrateurs pour un retour au calme.

✓ **Sur une vision à court et moyen terme**



Ce qui s'est passé au cours de l'année 2024 ne doit pas pouvoir se reproduire à l'avenir. Il est particulièrement important que les statuts de l'association et son règlement intérieur évoluent très rapidement pour protéger correctement l'entité « association » et individuellement ses membres qui s'investissent dans la gouvernance.

Le recours à un(e) juriste, spécialisé(e) dans la gestion des associations, s'avérera très certainement nécessaire, même s'il est coûteux, mais sûrement salubre, notamment sur les différents aspects liés au « caractère de contrat » des textes juridiques fondamentaux de l'association et au respect de l'engagement contractuel que prennent les membres participant aux instances dirigeantes de l'association.

Les procédures de sanctions prévues dans les statuts de l'association devront, elles aussi, se renforcer pour trouver à s'appliquer à toutes circonstances. Parallèlement, il y a lieu d'observer que ce qui s'est passé à Limoges en mars 2024, ou depuis à PARIS en novembre 2024, ne doit pas pouvoir se répéter, les administrateurs ayant accepté le principe des sanctions prévues aux statuts qu'ils ont adoptés lors de leur adhésion.

C'est bien sûr une façon délicate et retenue d'observer qu'il est absolument nécessaire que les membres participant à la gouvernance de l'association doivent prendre leurs responsabilités en toute occasion, légère ou sévère, même si elles impliquent des décisions difficiles à prendre.

La culpabilité d'avoir à prendre ICI une sanction n'est pas de mise !

Je vous rappelle que tous les administrateurs et administratrices sont avant tout des délégués de l'association, qui ont été volontaires pour exercer une fonction de dirigeant à laquelle ils ont candidaté et dont ils ont mesuré par avance l'ampleur de la tâche et les obligations qui en découlaient.

✓ **Sur les mesures de préservation à envisager**

J'ai eu à déplorer que certains membres participant aux instances dirigeantes de l'association se sont comportés comme de véritables opposants ou contradicteurs hostiles, mettant systématiquement en cause la légitimité du président, tirée des urnes, contestant toute forme d'autorité et contrecarrant systématiquement toute proposition visant à faire progresser l'association.

Posture inqualifiable !

Il est clair qu'il manque à l'APAH-Finances un directeur général, responsable de l'exécution du projet associatif, dont l'autorité ne saurait être remise en cause, parce que nommé et financé par le Ministère qui offrira l'assurance de représenter une autorité suffisante garantissant le respect des échanges et actes individuels, et sera dorénavant la garantie d'un fonctionnement convenable et bienséant.

La négociation de la prochaine convention d'objectifs et de moyens, COM 2026-2028, devra nécessairement prendre en compte cette évolution absolument nécessaire.

◇◇◇

Comme je vous l'avais laissé entendre à mon arrivée, je ne ferai pas plus d'un mandat de président à l'association APAH-Finances, sans être de nouveau candidat à une quelconque réélection, au Conseil d'administration ou au Bureau.

Sachant que je n'avais qu'un mandat à passer avec vous, sans aucune velléité de conserver mon poste à terme, je n'ai donc eu aucun scrupule à me conformer aux objectifs personnels et collectifs

qui m'ont été fixés par le Ministère à mon arrivée en 2022, et notamment, modernisation, rationalisation des procédures de fonctionnement visant à garantir la transparence de la structure par des rapports infra-annuels à l'Administration.

Depuis mon élection en juillet 2021, j'estime avoir pu faire fait progresser l'association, avec vous et tous ceux qui ont participé aux travaux depuis fin 2021, en la positionnant sur les rails d'une modernité recherchée et très attendue par le Ministère qui exprimait ainsi ses souhaits :

Objectifs assignés pour l'année à venir et perspectives d'amélioration des résultats professionnels compte tenu le cas échéant des perspectives d'évolution des conditions d'organisation et de fonctionnement du service :

Pour 2022, les objectifs assignés à monsieur MERMET, en tant que président de l'APAHF, restent sensiblement identiques à ceux de l'année précédente compte tenu de la persistance de la crise sanitaire jusqu'à début 2022 et de la permanence des missions de l'APAHF. Ces objectifs sont les suivants :

- Assurer, via l'APAHF, un accueil personnalisé des agents en situation de handicap et des agents parents d'enfants ou conjoints de personnes en situation de handicap et assurer un suivi et un bilan de ces accueils et de leurs suites (nombre et typologie d'agents, typologie des sujets traités, actions mises en œuvre, suites,...). Ces éléments de bilan quantitatif et qualitatif et d'évaluation seront utilement intégrés aux futurs rapports d'activité annuels de l'APAHF.
- Poursuivre la sensibilisation des agents du MEFR aux thématiques autour du handicap en participant aux actions organisées par le MEFR (cf. DuoDay, journées handicap MEFR, actions de formation) et/ou en organisant des actions et événements au titre spécifique de l'APAHF (cf. écoles du MEFR, conférences ou journées d'étude prévues annuellement en novembre pendant la SEEPH,...) et en assurant une information et une veille actualisées sur le site de l'APAHF.
- Finaliser la modernisation de l'APAHF (cf. site internet) et la rationalisation de ses procédures de fonctionnement et de gouvernance, notamment dans un souci de visibilité et de rendu compte, de bilan et d'évaluation réguliers des activités de l'APAHF. La publication (cf. site internet, bilan annuel, revue), début 2023, d'éléments de bilan d'activité 2022, permettra de concrétiser cet objectif.

Néanmoins, suite aux différents problèmes que j'ai rencontré cette année au sein du bureau et du CA de l'association, je vous précise que j'ai informé le Conseil d'administration de ma décision de suspendre immédiatement toutes mes activités au sein de l'association (c'était le 28 octobre 2024) en précisant que ma démission serait effective vendredi 1^{er} novembre suivant.

Un grand merci à toutes les bonnes volontés qui contribuent à faire progresser l'association, bravo pour tout le travail accompli au cours de ces dernières années où j'ai pu être à vos côtés. Merci également à toutes celles et ceux qui m'ont soutenu et bon vent à l'APAH-Finances pour la suite.

◇◇◇

Mon BILAN pour le mandat 2021-2024

Toutes ces difficultés évoquées ne doivent pas occulter le bilan plutôt positif de ces quarante mois passés au pilotage de l'association depuis mon élection à la présidence, le 2 juillet 2021.

A mon arrivée, j'avais à appliquer les objectifs fixés à mon prédécesseur, mais ils ne m'ont pas été communiqués.

En ce qui me concerne, les premiers objectifs fixés par la Sous-direction SRH1 du ministère étaient très clairs, qu'ils aient concerné des objectifs individuels attendus du président, dans un prochain « rendu compte », ou d'objectifs plus globaux reposant sur la structure et sa capacité à s'adapter à cette demande.

Tous les comptes rendus d'évaluation me concernant ont été transmis au conseil d'administration, en temps voulu, et commentés en séance du conseil s'agissant des objectifs d'équipe.

Depuis que j'ai tenu les rênes de l'association, ce sont trois feuilles de route successives qui m'ont été assignées pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

Si je devais **dresser un bilan de ces trois exercices**, je souhaiterais m'attarder un instant sur tout ce qui a été fait, pour vous remettre en tête, **ce qui aura été réussi** (les marqueurs de réussite) et, **ce qui l'est moins, qui était encore en cours de réalisation à mon départ** (à revoir ou parfaire) et devrait probablement être poursuivi par la nouvelle équipe de gestion qui ne peut rayer d'un coup de plume les objectifs qui continueront d'être fixés maintenant par le Haut-Fonctionnaire au handicap et à l'Inclusion (HFHI) ou par le Sous-directeur des Ressources Humaines ministérielles (SDRH1) lui-même.

Voici donc un inventaire de ce qui a été réussi et de ce qui encore « sur le métier » :

Marqueurs de réussite		A revoir ou parfaire	
Rénovation du site Web public de l'association qui propose depuis fin 2021 une plateforme INFO Handicap renouvée, accessible aux agents du ministère et à tous les usagers de l'association	✓		
Augmentation notable de la fréquentation du site Web public de l'association , dont le nombre de pages vues a augmenté de façon progressive depuis 2021 avec - plus de 588.000 pages vues hors action des robots en 2022 - plus de 747.000 pages en 2023 - chiffres 2024 non connus <i>(je n'ai pas les chiffres de 2024, en raison de ma fin de mandat écourtée et de la remise de l'ensemble des codes d'accès à la nouvelle équipe)</i>	✓ ✓ ✓	Les chiffres 2024 seront certainement revus à la baisse, compte tenu des événements qui auront mis à mal l'association, et son atmosphère dégradée de communication bien au-delà du cercle interne	▲
Diversification des moyens de paiement des cotisations et des dons avec l'ouverture le 6 janvier 2022 du lien vers le prestataire HelloAsso pour les paiements en ligne via un logiciel de gestion gratuit et intuitif	✓		
Intensification progressive de ce nouveau moyen de paiement , dont les modalités d'usage doublent en 2024 par rapport au lancement en 2022	✓		
Relance en 2022 des journées annuelles d'études (JAE) et retour aux manifestations publiques	✓		
Reprise à l'automne 2022 de la participation de l'association aux activités de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH)	✓		
Relance en 2022 des journées des délégués (JDD) . D'une journée annuelle dédiée, l'association est passée à 2 journées programmées à compter de 2024 , la 1 ^{ère} au printemps, accompagnant fin mars, les assemblées générales AGO et AGE0, la 2 ^{nde} , plutôt en fin d'année, en fin de 3 ^{ème} trimestre (JAE), ou début du 4 ^{ème} (SEEPH)	✓		
Adaptation significative de l'association aux outils numériques, dont la visioconférence avec la Webconf de l'Etat pour ses réunions et les	✓		

Marqueurs de réussite		A revoir ou parfaire	
proposition de convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 (COM-22/24) qui aurait succédé à la précédente COM 2019-2021 en prenant acte des évolutions de l'association Ce texte est non signé en 2022. Reprise des travaux d'une nouvelle mouture de ce texte, dès le début de l'année 2023. Il aura fallu attendre l'été 2023 avec le changement du bureau de tutelle de l'association au Secrétariat Général qui passe de SRH3 à SRH1 et l'ouverture de divers rounds de négociation, SRH1/APAHF, durant l'été avec Franck-Marie SCHOUMACKER (SDRH1) pour aboutir à l'automne 2023 à une version stabilisée qui sera signée sous le nom de COM 2023-2025.	✓		
Sollicitation de l'augmentation récurrente à 40.000 € de la dotation de fonctionnement versée par le ministère (+17.000 €) dans le cadre des conventions d'objectifs et de moyens. Clairement justifiée dans chacun des rounds de négociation, SRH1/APAHF, évoquées supra, cette demande d'augmentation a fini par aboutir début 2024, face, notamment, à la tenue des engagements pris dans les signatures des objectifs collectifs fixés à l'APAHF et au professionnalisme toujours affiché par l'association durant ces discussions. Le Cerfa 12156*06 traduisant cet accord a été signé le 11 avril 2024, au moment où les difficultés internes de l'association n'ont cessé de s'amplifier, jusqu'à déraper clairement à l'automne 2024	✓ ✓	Enfin le SDRH1 n'a pas souhaité suivre son engagement, <u>le comportement de l'association étant devenu inopportun</u>	✖
Optimisation des processus internes de gestion s'appuyant sur un intranet sécurisé, connecté sur le Web public (l'eXtranet de l'association). Depuis début 2022 et la première feuille de route fixée à l'association, l'accent a été mis sur la nécessité de moderniser et rationaliser les processus de gestion de l'association qui se devait d'afficher dorénavant des éléments de suivi fiables et immédiats pouvant être restitués dans différents tableaux de bord adaptés. C'est finalement un logiciel « maison » dénommé « Place privée » qui a été développé pour améliorer l'efficacité et la transparence des processus internes, comme les principaux besoins de l'association qui n'ont pas pu être résolus par des outils commerciaux classiques. Des modules successifs ont été livrés de début 2022 à avril 2024 pour couvrir tout le spectre des besoins de l'association	✓ ✓	Certains modules n'ont pas pu aboutir compte tenu de la complexité de leur mise en œuvre et des délais trop courts. Ça a été le cas de la gestion des frais de déplacement	✖
Changement du couple expert-comptable et commissaire aux comptes. Mandat avait été donné par l'AGO 2023 de procéder à cette opération qui devait faire économiser la moitié des fonds dépensés jusqu'alors (plafond annuel de 6.000 €). Les recherches entreprises durant l'été 2023 ont permis de signer de nouveaux contrats avec les Cabinets FINOGEX Consulting pour l'expertise-comptable (4.000 €) et GH Consulting pour le commissariat aux comptes (2.000 €).	✓		
Adoption pour l'APAHF du logiciel en ligne « Paheko », sécurisé et gratuit pour les associations, leur permettant de gérer les adhérents et la comptabilité. A l'été 2023, concomitamment aux recherches effectuées pour l'expertise-comptable et le commissariat aux	✓		



Marqueurs de réussite		A revoir ou parfaire	
comptes qui pouvaient ne pas aboutir, il fallait aussi pouvoir assurer la saisie des opérations comptables qui étaient faites jusqu'alors avec le logiciel du comptable précédent. <u>Face à l'incapacité du trésorier à assurer la présentation des bilans et des comptes de résultats et même à effectuer les saisies comptables,</u> pour lesquels il disposait d'ASA en nombre suffisant, la nécessité s'est imposée d'effectuer tardivement, et au plus vite, les écritures de l'exercice 2023. Après quelques tests et des études comparatives sur plusieurs logiciels (comme Galette et Paheko notamment), Paheko a finalement été retenu, pour les différents besoins de la comptabilité, de l'association, en raison de ses capacités et de son coût zéro. Christine BOUSSARD, une bénévole comptable et « <i>sachante Paheko</i> », a proposé ses services pour réaliser immédiatement et dans l'urgence (de mi-septembre au 31/12/2023) la comptabilité 2023. L'association la remercie encore !			
Mise en œuvre d'un espace de travail collaboratif pour les membres du bureau de l'association et l'assistante du président. L'usage d'un espace réseau à partager, nommé « <i>HD_APAHF</i> », disponible comme un disque dur attaché aux ordinateurs des membres autorisés, a permis le travail partagé, le télétravail et le travail à distance, encore imposés en 2022 par les risques liés à la pandémie de Covid-19	✓		
Obtention d'une dotation globale de matériels informatiques et téléphoniques pour l'ensemble des membres du bureau, y compris pour l'assistante du président, ce qui lui facilite grandement maintenant les phases de télétravail qu'elle exécutait jusqu'à présent avec son matériel personnel, non connecté au réseau et à la messagerie. Une véritable ineptie qui nécessitait un travail insoutenable de sauvegardes dans tous les sens !	✓		
Reconnaissance et soutien sans faille à Isabelle JOFFRE, assistante du président, seule fonctionnaire du ministère affectée comme secrétaire administrative à l'association APAHF. En effet, en complément du concours qu'elle présente annuellement, et je veux souligner, ici encore, la reconnaissance d'un travail acharné de sa part, l'ayant conduit par ses admissibilités récentes à présenter l'oral de catégorie B. Je veux aussi rappeler mes actions répétées auprès du Secrétariat Général visant à obtenir son changement de grade , par tout moyen, • promotion au choix, par liste d'aptitude, • détachement à l'association, dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 93 de la loi de transformation de la FP du 6 août 2019, qui permet aux fonctionnaires en situation de handicap (conditions à remplir) d'accéder à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure par la voie du détachement	✓ ✓		
La satisfaction globale d'avoir pu montrer sur la période de 3 ans, de juillet 2021 à juin 2024, que l'association, qui a su évoluer et s'adapter dans ses statuts aux circonstances des recrutements de personnes handicapées depuis la fin des années 1990, marchait toujours sur ses deux jambes, les parents d'enfants handicapés, à l'origine de sa création, et les personnes handicapées et les aidants qui l'ont rejoint par la suite. C'est en effet la condition essentielle de son équilibre.	✓		



A toutes fins utiles, et **pour acter que toutes ces actions, menées durant les 40 mois de mon mandat de président, n'ont pas été le fruit de décisions hâtives, mégalomanes et personnelles**, je vous propose de **retrouver les objectifs qui m'ont été fixés par Valérie GEORGEAULT**, cheffe du bureau des transformations RH au sein du service des ressources humaines du Secrétariat Général des ministères économiques et financiers (SRH1), **à titre personnel, ou collectif, visant l'association**. Ils sont annexés à ce rapport moral.

A BRIVE-la-Gaillarde, le 18 février 2025

Jean Georges MERMET

Lieutenant-colonel (RCDS) de la gendarmerie nationale
Ancien président, démissionnaire, de l'APAH-Finances

ANNEXE - Objectifs fixés durant le mandat de président de Jean Georges MERMET

Exercice	Objectifs Individuels	Objectifs Collectifs
2022	Pour 2022, les objectifs assignés à monsieur MERMET, en tant que président de l'APAHF, restent sensiblement identiques à ceux de l'année précédente compte tenu de la persistance de la crise sanitaire jusqu'à début 2022 et de la permanence des missions de l'APAHF. Ces objectifs sont les suivants :	
	[Atteint] Finaliser la modernisation de l'APAHF (cf. site internet) et la rationalisation de ses procédures de fonctionnement et de gouvernance, notamment dans un souci de visibilité et de rendu compte, de bilan et d'évaluation réguliers des activités de l'APAHF. La publication (cf. site internet, bilan annuel, revue), début 2023, d'éléments de bilan d'activité 2022, permettra de concrétiser cet objectif.	[Partiellement atteint] Assurer, via l'APAHF, un accueil personnalisé des agents en situation de handicap et des agents parents d'enfants ou conjoints de personnes en situation de handicap et assurer un suivi et un bilan de ces accueils et de leurs suites (nombre et typologie d'agents, typologie des sujets traités, actions mises en œuvre, suites,...). Ces éléments de bilan quantitatif et qualitatif et d'évaluation seront utilement intégrés aux futurs rapports d'activité annuels de l'APAHF. [Atteint] Poursuivre la sensibilisation des agents du MEFR aux thématiques autour du handicap en participant aux actions organisées par le MEFR (cf. DuoDay, journées handicap MEFR, actions de formation) et/ou en organisant des actions et événements au titre spécifique de l'APAHF (cf. écoles du MEFR, conférences ou journées d'étude prévues annuellement en novembre pendant la SEEPH, ...) et en assurant une information et une veille actualisées sur le site de l'APAHF.
	Autres travaux majeurs hors objectifs : - signature d'un avenant pour 2022 à la convention APAHF/MEF 2019-2021 - préparation de la convention APAHF/MEF 2023-2025 (signature en cours) - d'importants travaux visant à améliorer la gouvernance de l'association concernant l'eXtranet ("Place privée") pour environ 210 jours de travail pour la conception et le développement, - la demande de transformation juridique de l'association en association d'utilité publique au lieu d'association d'intérêt général est à souligner.	
2023	Dans le contexte prévisible de l'année à venir où, d'une part, l'administration a ouvert au 1^{er} semestre 2023 une négociation en vue d'un accord collectif ministériel Handicap 2024-2026 (au sens de l'ordonnance de février 2021) avec les organisations syndicales ministérielles, projet qu'elle présentera au FIPHP en cours d'année et, d'autre part, la signature de la convention APAHF/MEF 2023-2025 doit avoir lieu, suivie de sa mise en œuvre, voici les objectifs fixés à monsieur MERMET, en tant que président de l'APAHF :	
	[Atteint] Produire des bilans d'activité annuels et des bilans annuels (quantitatifs et qualitatifs sur l'accueil des usagers de l'APAHF, sur les activités, dont de sensibilisation, de l'APAHF, notamment en lien avec la convention 2023-2025 et donner de la visibilité infra annuelle sur les activités, actions ou événements de l'APAHF (échéance : chaque année avant la fin du 1^{er} trimestre de l'année N+1) [Atteint] S'assurer de la bonne mise en œuvre et du suivi de la convention 2023-2025	[Atteint] Relayer, via l'APAHF, et par tous moyens appropriés, la campagne institutionnelle interne annuelle sur la RQTH (échéance : durant chaque campagne annuelle, comme celle de février 2023) [Atteint] Assurer, via l'APAHF, un accueil personnalisé des agents en situation de handicap et des agents parents d'enfants ou conjoints de personnes en situation de handicap et assurer un suivi et un bilan de ces accueils et de leurs suites [Atteint] Consolider la sensibilisation des agents du MEF aux thématiques autour du handicap en participant aux actions organisées par le MEF et/ou en organisant des actions et événements au titre spécifique de l'APAHF, et en assurant une information et une veille actualisées sur le site de l'APAHF.
	Autres travaux majeurs hors objectifs : Discussion, formalisation et signature de la convention APAHF/MEF 2023-2025 dont la gestion est reprise depuis sa signature par la sous-direction des ressources humaines ministérielles au niveau du sous-directeur et de la mission Handicap ministérielle	



	Objectifs Individuels	Objectifs Collectifs
2024	Le déploiement de l'accord collectif ministériel Handicap 2024-2026, signé à l'unanimité, a démarré début 2024. Un Haut-Fonctionnaire au Handicap et à l'Inclusion (HFHI) sera nommé le 18 mars 2024 et la Mission Handicap sera rattachée au HFHI et au SDRH1 (sous-directeur des RH ministérielles) à compter du 18 mars 2024. Les entretiens d'évaluation annuels des président(e)s de l'APAHF seront désormais réalisés par le HFHI et/ou le SDRH1. Voici les objectifs fixés à monsieur MERMET, en tant que président de l'APAHF : [objectifs non évalués en 2025 en raison de la cessation des fonctions de président] • Produire des bilans d'activité annuels quantitatifs et qualitatifs sur l'accueil des usagers de l'APAHF (types de demandes, typologie des usagers, types de réponses, orientation, etc.) sur les activités, dont de sensibilisation, de l'APAHF, en lien avec la convention 2023-2025, et donner de la visibilité infra annuelle sur les activités, actions ou événements de l'APAHF (échéance : Chaque année avant la fin du 1^{er} trimestre de l'année N+1). • S'assurer de la bonne mise en œuvre et du suivi de la convention 2023-2025 et former les collègues du bureau de l'APAHF (cf. logiciel comptable, etc.) • Améliorer, renforcer et formaliser quand nécessaire, la coopération et la coordination avec la mission Handicap ministérielle (échéance : proposer à la Mission Handicap des rencontres régulières (3 fois/an ?) au-delà des rencontres spécifiques sur des dossiers ou situation), notamment : ◦ dans le cadre de la préparation par l'APAHF des journées d'études et événementiels, dont pendant la SEEPH (coordination sur les thématiques sur les prises de paroles, préparation des dossiers et EDL pour le représentant du SG, etc.) ◦ pour la résolution ou le traitement de situations individuelles complexes dont l'APAHF aurait connaissance et qui relèvent d'une réponse de l'administration • Optimiser le fonctionnement de l'APAHF afin de minimiser le recours aux ASA et éventuellement demander à l'administration à bénéficier de la mise à disposition de l'équivalent d'un demi-poste pérenne (0,5 ETP) afin de pérenniser et sécuriser l'APAHF (précision : à discuter avec le gestionnaire de la convention)	• Relayer, via l'APAHF, et par tous moyens appropriés, la campagne institutionnelle interne biannuelle sur la RQTH (échéance : durant chaque campagne annuelle) • Assurer, via l'APAHF, un accueil personnalisé des agents en situation de handicap et des agents parents d'enfants ou conjoints de personnes en situation de handicap et assurer un suivi et un bilan de ces accueils et de leurs suites.
	Autres travaux majeurs hors objectifs : • [Non précisés]	

APAH-FINANCES – Rapport d'Activité -Assemblée Générale 2025



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



APAH-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boite 173 - 5, place des Vins de France
75573 PARIS cedex 12 - (métro : ligne 14 Météor, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48



Petit mot de Sabine Titaud

Tout d'abord, je veux rendre hommage à Bruno MORCEAU, administrateur de l'APAH-Finances, décédé malheureusement le 6 mai 2024, jour de son élection au poste de vice-président de l'association.

Je me souviendrai, et tous se souviendront sûrement d'une personne tournée vers les autres, toujours présente pour aider, sans oublier son sens de l'humour et ses bons mots...

Bruno faisait partie aussi de plusieurs associations dont l'ASCAF .

Nous avons assuré ,au nom de l'association, toute notre sympathie à Colette Lebrun ,sa compagne ainsi qu'à ses filles et leurs proches .

Nous remercions chaleureusement Colette pour sa gentillesse ,sa venue à notre journée d'étude du 7 novembre 2024 et pour l'hommage qu'elle a rendu à Bruno en introduction de cette belle journée ,

Vous trouverez ci-dessous rédigé par mes soins, le rapport d'activité de l'APAH-Finances pour la gestion de l'année 2024 du 1^{er} janvier au 30 novembre 2024.

La période ne couvre pas l'année entière, car j'ai démissionné de toutes mes fonctions au sein de l'association APAH-Finances au 1^{er} décembre 2024 ,après avoir passé 17 ans au sein de celle-ci dont 16 ans au bureau en tant que trésorière générale et secrétaire générale .

Je n'ai pas pris cette décision de gaîté de cœur ,mais il y a eu trop de turbulences, pour ne pas dire plus , au sein du conseil d'administration de l'APAH-Finances.

Pour votre complète information , Jean Georges Mermet, président de l'APAHF depuis juillet 2021 a démissionné de toutes ses fonctions au 1^{er} novembre 2024 ainsi que Catherine Le Du secrétaire générale adjointe ,au 1^{er} décembre 2024 .

Je souhaite une bonne continuation à l'APAH-Finances ,dans le respect des valeurs qu'elle sait si bien défendre depuis 37 ans, pour l'aide qu'elle pourra apporter à celles et ceux qui la solliciteront,qu'ils soient parents d'enfant en situation de handicap ,agents en situation de handicap ou proches aidants.

Bien à vous

Sabine Titaud



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



APAH-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boite 173 - 5, place des Vins de France
75573 PARIS cedex 12 - (métro : ligne 14 Météor, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48



L'APAH-FINANCES EN 2024

Le Conseil d'Administration et le Bureau se sont réunis, en formule mixte, alliant présentiel, visioconférence et téléphone, à de nombreuses reprises en 2024 .
Ils ont également été sollicités par messagerie pour avis et votes .

Les groupes de travail, composés de délégués y compris administrateurs , ont également fonctionné par messageries et par visioconférence .

En toute transparence envers les adhérents et les partenaires de l'APAHF, je me dois de vous informer qu'une vague de turbulences a agité très fortement le Conseil d'Administration de l'APAH-Finances pendant cette année et notamment le bureau .

Suite aux démissions du trésorier adjoint, du trésorier général et du vice-président , un 1^{er} CA exceptionnel a été convoqué , en visio, le 6 mai pour élire de nouveaux membres .

Sur les conseils avisés de nos interlocuteurs du secrétariat général qui ont eu la bienveillance d'être à l'écoute de l'association , et à la demande d'administrateurs de l'APAHF , il a été organisé le 3 octobre un 2^e CA exceptionnel avec une experte juridique le matin et deux médiatrices l'après-midi pour faciliter le dialogue pendant la tenue du CA ..

Malheureusement , cette journée n'a pas eu le résultat souhaité et plusieurs démissions ont été effectives entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} décembre , notamment au sein du bureau ,

Comme prévu , selon les statuts actuels en vigueur de l'association, lors de la prochaine AG, en mars 2025 , il y aura le renouvellement du tiers sortant des administrateurs, dont font partie obligatoirement les membres du bureau ,

Aux membres du bureau actuel (3 personnes) , se rajoutent les administrateurs ayant démissionné de leurs fonctions du bureau pendant leurs mandats (3 personnes) , les administrateurs étant démissionnaires d'office pour trois absences consécutives , quels qu'en soient les motifs. Il y a également 2 autres personnes démissionnaires, mais faisant partie du tiers sortant, 1 autre personne sortante et malheureusement 1 personne décédée **Exceptionnellement , cette année , il y aura , éventuellement, plus de 7 postes à pourvoir ,**

Depuis de nombreuses années, le nombre d'administrateurs de l'APAH-Finances doit être compris , selon les statuts, entre 6 et 21 personnes .

Une réflexion doit s'engager sur le nombre "raisonnable" d'administrateurs et d'administratrices qui doivent composer le conseil d'administration .

Il apparaît, et surtout depuis la période covid , que 21 membres est un nombre trop élevé , du fait surtout de la difficulté de réunir le quorum obligatoire pour valider toute décision en présentiel , par visio ou par messagerie, et aussi des contraintes de service .

Un réel travail de fond doit être réalisé en 2025 pour actualiser les statuts , le règlement intérieur et la charte du délégué APAHF en prévision de l'AG 2026 .



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



APAH-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boite 173 - 5, place des Vins de France
75573 PARIS cedex 12 - (métro : ligne 14 Métro, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48

www.apahf.org



Les demandes d'aide apportées par l'association n'ont pas pu être comptabilisées cette année mais soyez assurés que nous répondons toujours présents à toute sollicitation de nos collègues sans oublier les autres fonctions publiques et le secteur privé.

En 2024 ,il se dégage une augmentation de demandes d'aides pour les retraites et pour les droits des parents qui ne sont pas assez connus malgré une large diffusion ,

Il faut vraiment que tous les délégués ,y compris les administrateurs ,qui sont avant tout des délégués ,soient vigilants sur le manque d'information ,notamment celle dédiée aux parents d'enfant en situation de handicap .

Malheureusement ,il n'y a pas eu de revue de l'APAHF en action depuis le N°12 de janvier 2024 et vous voudrez bien nous en excuser .

Les adhésions peuvent toujours être effectuées en ligne par HelloAsso. Comme on pouvait le prévoir, ce mode de paiement prend le pas sur les règlements par chèque avec une progression constante.

L'association n'a jamais fait de l'adhésion un préalable à ses aides et ses actions et elle continuera bien évidemment et durablement cette philosophie, quoi qu'il en coûte.

Toutes les actions menées par les délégués dans les départements permettent de mieux faire connaître l'APAH-Finances auprès de nos collègues, de nos directions ,de nos partenaires comme l'action sociale,les mutuelles ,les syndicats ...

LES PARTENAIRES DE L'APAH-FINANCES EN 2024

Le Ministère, son Secrétariat Général et Mission Handicap

Comme chaque année, l'association s'est attachée à respecter ses engagements à l'égard du Ministère afin de garantir au mieux les marges de manœuvre de l' APAH-Finances.

Cette année ,la demande de parrainage pour la journée d'étude du 7 novembre ,faite par Jean Georges Mermet est bien arrivée sur le bureau de M. le Ministre Antoine Armand , début novembre.

M.le Ministre souhaitait venir en personne passer quelques minutes avec nous, mais malheureusement les aléas de son agenda ne le lui ont pas permis .

C'est la secrétaire du ministre qui en a informé directement Sabine Titaud en lui assurant que l'association pouvait sans problème faire une demande d'audience .

A l'avenir, il faudra se rapprocher des cabinets ministériels le plus en amont possible pour avoir leur parrainage bien sûr, mais surtout pour présenter l'APAH-Finances .



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



APAH-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boite 173 - 5, place des Vins de France
75573 PARIS cedex 12 - (métro : ligne 14 Météor, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48



Jean Georges Mermet ,président de l'APAHF a œuvré pour avoir une augmentation de la subvention de fonctionnement de l'association

Après discussions, il a déposé une demande de 40 000 euros au lieu des 23 000 euros habituellement alloués ,montant depuis longtemps non revu .

Malheureusement, cette année ,face à l'instabilité de la gouvernance de l'association ,cette revalorisation n'a pas pu être concrétisée .

Jean Georges Mermet a eu plusieurs rendez-vous avec le secrétariat général et le service de Mme Barbara Héraud (DDFIP) pour essayer d'apporter des modifications pour simplifier le versement et les remboursements des salaires du président ou de la présidente de l'APAHF quelle que soit son administration d'origine. C'est en cours .

Jean Georges Mermet , Catherine Le Du et Sabine Titaud ont rencontré plusieurs fois M. Fabrice THEVAUX, nouveau Haut Fonctionnaire au Handicap et à l'Inclusion de notre Ministère .

Au cours de leurs différents échanges formels ou non , ils ont pu apprécier son écoute attentive lors de la présentation de l'association et de ses projets .

L'APAHF peut compter sur son soutien et sa participation lors de ses journées annuelles et dans la mise en œuvre de nouveaux projets communs .

Catherine Le Du a commencé une collaboration avec le service communication de Bercy ,

N'oublions pas de remercier Patricia Benali, Martine Sutra et toute l'équipe de Mission Handicap pour leur si précieux soutien dans les actions communes sans oublier tous les projets réalisés ensemble depuis de nombreuses années .

A l'occasion de la Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) ,comme les autres années ,l'APAHF a répondu présente à l'invitation de Mission Handicap pour participer au temps dédié à la sensibilisation au handicap sur le site de Bercy .

C'est toujours l'occasion d'échanger et de créer des partenariats avec toutes les Directions sans oublier d'autres partenaires du secteur privé ,comme l'ESAT BERTIER pour la restauration .

Les Directions du Ministère et leurs partenaires

Il faut prendre la tâche de se faire connaître encore plus de toutes les directions , autant au niveau national que local ,sans oublier tous les intervenants de l'action sociale , les mutuelles et les syndicats ,et bien sur les autres associations du ministère .

Cette année ,l'association a déjà repris contact avec la mutuelle de l'INSEE et la direction générale de la Douane .



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



APAH-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boite 173 - 5, place des Vins de France
75573 PARIS cedex 12 - (métro : ligne 14 Météor, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48



La DGFIP

L'APAHF a évidemment plus de contact avec la DGFIP du fait que jusqu'à présent ,ses présidentes ou présidents étaient issus de sa direction ,

Nous remercions Dominique GARCIA , Référente Handicap Nationale , d'être toujours présente à nos côtés et depuis de nombreuses années ,sans oublier les correspondants locaux en régions ,

La DOUANE

Le 16 avril, Isabelle Joffre et Sabine Titaud ont représenté l'APAHF et assisté à la présentation de l'Équipe Sportive France Douane pour les JO PARIS 2024 à l'hôtel des ministres .

De très nombreux athlètes étaient présents à cette manifestation qui a été aussi l'occasion pour Messieurs les Ministres Bruno LE MAIRE et Thomas CAZENAVE de remettre des médailles à des sportifs de haut niveau ,

Sabine Titaud a profité de l'occasion pour prendre contact avec M. Florian COLAS nouveau Directeur Général de la Douane , nommé à ce poste début avril .

Elle a pu échanger également avec M.Francois SIMOND, Directeur sportif pour envisager une participation des athlètes à la journée d'étude du 7 novembre ,

Carine Champagne ,déléguee et administratrice APAHF ,coté douane ,et Sabine Titaud ont préparé un rendez-vous pour fin d'année avec M. Florian COLAS .

La mutuelle de l'INSEE

Le 8 avril , Jean Georges Mermet, Jean-Claude Calif ,délégué et administrateur APAHF,coté INSEE, et Sabine Titaud ont été reçus pour une réunion de travail par la présidente de la mutuelle de l'INSEE Mme Thérèse GIORICO et par Mme Morgane de CARO , directrice générale de la mutuelle .Cette dernière a assisté le 20 mars à l'AG 2024 délocalisée à Limoges .

Une convention a été établie pour 3 ans, entre l'APAHF et la mutuelle pour une mutualisation des bonnes pratiques et une subvention de 1000 euros de la mutuelle en faveur de l'association .**Nous remercions chaleureusement la mutuelle de l'INSEE et sa présidente .**

La MASFIP

Nous adressons nos félicitations à Mme Silvia AUTRAN pour son élection au poste de présidente de la MASFIP et nous remercions chaleureusement Dominique Combes pour toutes ces années de partenariat et d'échanges fructueux ,



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



APAH-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boite 173 - 5, place des Vins de France
75573 PARIS cedex 12 - (métro : ligne 14 Métro, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48

www.apahf.org



Rappelons également que la MASFIP a versé ,cette année encore à l'APAHF, une subvention de 4000 euros ,ce qui permet de rendre accessible (vélotypie et LSF) nos journées annuelles dont notamment la journée d'étude .

A l'occasion des JO PARIS 2024 ,la MASFIP avec l'association « les Rêves de Lucie » et une petite participation de l'APAHF ,a permis à JORIS , jeune collégien en situation de handicap, et à sa maman ,adhérente APAHF/MASFIP, de participer, en VIP , à un match de para-badminton grâce au beau projet apporté par Mathieu Thomas ,sportif de haut niveau et 7^e au niveau mondial ,

Les 11 et 12 septembre, Thierry Prevostel et Sabine Titaud ont représenté l'APAHF lors de l'invitation à l'AG de la MASFIP à Aix--en-Provence .C'est toujours l'occasion de faire connaître l'APAHF et de créer de nouveaux partenariats .

Le 14 novembre ,répondant à la demande de Silvia Autran et de Thierry Fardeau ,Sabine Titaud est intervenue sur la partie bénévolat en tant que partenaire de la MASFIP à la 2^{ème} édition des rencontres culture, sport et handicap organisée par l'APF France Handicap et la MASFIP à La Fabrique de la Solidarité à Paris .

Ce colloque a été un événement médiatique clé autour de l'héritage des JO Paris 2024 et la place du sport et de la culture comme leviers d'inclusion pour les personnes en situation de handicap ,

Ce fut l'occasion d'échanges constructifs avec, espérons-le, de futurs partenaires pour l'APAH-Finances .

Merci à Silvia et à Thierry d'avoir convié l'association ,en tant que partenaire ,à cette journée très intéressante ,conviviale et riche en rencontres ,

La MGEFI

Nos félicitations vont également à Didier Debord ,élu nouveau président de la MGEFI. Celui-ci connaît déjà bien l'APAH-Finances, mais il faudra bien sûr, prendre rendez-vous avec lui pour évoquer des pistes de travail communes et élaborer peut-être une convention.

Les 26 et 27 juin , à Grenoble, Catherine Le Du, Sabine Titaud et Sébastien Humbert ont participé à l'AG nationale MGEFI .

Merci à la MASFIP et à la MGEFI d'être toujours aux côtés de l'APAH-Finances et de permettre à ses délégués de présenter l'association et de tenir un stand lors de leurs AG respectives locales et nationales .



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



APAH-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boite 173 - 5, place des Vins de France
75573 PARIS cedex 12 - (métro : ligne 14 Météor, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48



L'Action Sociale

Que se soit au niveau national ou local ,l'APAHF a de bons rapports avec tous les acteurs de l'action sociale .

Nos remerciions l'action sociale qui diffuse les informations relatives aux actions de l'APAHF.

Les Organisations Syndicales

Les délégués de l'APAHF ont de nombreux échanges avec tous les syndicats aux niveau local ,Il n'est pas rare de voir un délégué intervenir dans une AG locale pour présenter l'association .Il est important de mutualiser les moyens pour accompagner les agents

Il faudra se rapprocher plus des syndicats nationaux .

L'APAH-FINANCES à l'ATRIUM ,au CASC et en dehors

Isabelle et le secrétariat permanent de l'APAHF

Je tiens à remercier chaleureusement Isabelle, secrétaire assistante du président de l'association. Isabelle est depuis 20 ans, au 1^{er} février 2025, la première personne ressource pour l'association et tous ceux qui la sollicitent.

Elle est toujours très attentive aux demandes et fait le maximum pour y répondre ou pour les dispatcher aux interlocuteurs concernés, et facilite beaucoup l'intendance pour tous .

Isabelle est également le lien essentiel entre tous les délégués y compris les administrateurs ,et pour tous les partenaires de l'association.

Merci à Moumtaze Goulamhoussen ,déléguée et administratrice locale de venir aider Isabelle à l'Atrium, sans oublier Cécile Courset, déléguée et administratrice en Martinique.

Cette année ,Isabelle a eu la gentillesse d'offrir ,le 6 novembre ,aux délégués présents ,un goûter pour son anniversaire .

Merci à toi Isabelle ,sans oublier Catherine ,ta maman , de nous avoir convié à t'aider pour souffler les bougies de tes 50 printemps !!!**Très Bon Anniversaire !!!**



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



APAH-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boite 173 - 5, place des Vins de France
75573 PARIS cedex 12 - (métro : ligne 14 Météor, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48



L'ATRIUM

L'APAHF remercie M.Nelaton et le service de logistique de l'ATRIUM qui répondent toujours présents à nos sollicitations ,sans oublier le service courrier ,

Merci également aux personnels de l'accueil et de la sécurité pour leur amabilité et l'aide qu'ils apportent aux personnes qui viennent au bureau de l'APAHF .

Assemblée Générale APAHF et 1^{ère} Journée Délégués

Cette année ,l'APAHF a souhaité délocaliser son AG pour démontrer que l'association n'était pas "que parisienne "

La Journée d'échanges entre les délégués le 19 mars , et l'AG le 20 mars se sont tenues à Limoges au complexe sportif CHEOPS87 .

2^e Journée Délégués

Le 6 novembre s'est tenue une journée de délégués en présentiel et en visioconférence avec la participation de Martine Sutra pour Mission Handicap .

Journée Annuelle d'Étude APAHF

Cette année ,après les JO Paris 2024 ,le thème se devait bien sûr d'être en lien avec le sport .

Le thème retenu a été « **L'Accès à la Culture ,aux Sports, aux Loisirs pour les personnes en situation de Handicap** »

Thibaut Langlois et Catherine Le Du ont orchestré de façon magistrale cette belle journée ,aidés par le groupe de travail dédié à cet effet ,

Carine Champagne a créé l'affiche de la journée ,affiche reprise par le service COM ,et nous remercions M. Geoffrey Differdange pour sa disponibilité et son aide .

Thibaut a introduit et clôturé la journée d'une manière digne des plus grands orateurs ,

Tous n'ont pas ménagé leurs efforts pour que cette journée soit la plus réussie possible .

Je remercie particulièrement Catherine et Thibaut, notre duo APAHF, pour leur grande implication et sans qui cette journée n'aurait pas eu le même succès.

Le programme de la journée sera plus éloquent que des mots pour parler de la qualité des intervenants ayant répondu présents à l'invitation de l'APAHF et que nous remercions vivement ,



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



APAH-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boite 173 - 5, place des Vins de France
75573 PARIS cedex 12 - (métro : ligne 14 Métro, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48



Programme de la journée

8h30-9h30 : Réception des participants et réception autour d'un petit-déjeuner d'accueil

9h30 : Propos introductifs

9h35 : Introduction de la journée d'études par **Monsieur Fabrice THEVAUX**, Haut fonctionnaire au handicap et à l'inclusion - Service des ressources humaines ministérielles (SRH1)

9h50 : Ouverture des travaux

Animatrice-modératrice de la JAE 2024 : Madame Hélène DELMOTTE

10h-10h30 : Du haut niveau au sport au quotidien, le karaté pour les personnes en situation de handicap, avec des sportifs et des cadres de la Fédération Française de Karaté

10h45-12h : Une première table ronde sur les problèmes d'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap, au titre d'usagers et de créateurs, ponctuée d'échanges avec le public

12h-12h15 : Focus sur une mise en accessibilité réussie, avec Esther CADIOT, Musée du Quai Branly

12h30-14h00 : Pause méridienne / Cocktail déjeunatoire sur place (sur inscription). Au cours de ce moment de convivialité, une prestation musicale sera proposée par des collègues en situation de handicap visuel

14h00 : Reprise des travaux

14h00-15h45 : Une seconde table ronde sur l'accessibilité aux loisirs et aux vacances, ponctuée d'échanges avec le public

15h45-16h30 : Retour au sport ! En présence de l'équipe de France Douane et de sportifs de la DGFIP

16h45 : Conclusion des travaux autour d'une synthèse sur la journée d'études

Nos intervenants

Animation-modération de la JAE

Madame Hélène DELMOTTE : rédactrice en chef de « Territoires du Social ». Journaliste spécialisée dans les champs de la santé, du social et du médico-social depuis 20 ans, auteure de plusieurs ouvrages. Madame DELMOTTE anime aussi régulièrement des tables rondes et des débats pour des institutions, des entreprises, des associations de patients et d'usagers.

Du haut niveau au sport au quotidien, le karaté en situation de handicap

Monsieur Nohan DUDON, athlète malvoyant (*sous réserve*)

Madame Manon LAMBERT, entraîneuse de l'équipe de France de para-karaté

Madame Cindy TONTON, chargée de mission politiques publiques et référente para-karaté à la Fédération Française de Karaté

1^{ère} table ronde

Monsieur Julien RYO, infirmier musicothérapeute à l'Établissement Public de Santé mentale du Finistère Sud

Monsieur Olivier COUDER, directeur artistique du Théâtre du Cristal à Eragny

Madame Catherine COINTE, dessinatrice

Monsieur Jean-Claude CALIF, membre de l'association « Les Joyeux Mirauds », administrateur de l'APAHF

Madame Bernadette GROSSEYUEUX, directrice générale des établissements médico-sociaux MFPass, présidente de l'association EgArt pour un accès égal à l'art

Focus sur une mise en accessibilité réussie

Esther CADIOT, pilote des projets liés aux visiteurs en situation de handicap au Musée du Quai Branly - Jacques CHIRAC

2^{ème} table ronde

Madame Audrey COURET-TOPAL, déléguée de l'APAHF en Aveyron et maman d'une enfant en situation de handicap

Madame Louise-Marie DESBROUSSES et Madame Cécily GARDET de l'association L&M Evasion, organisatrices de séjours de vacances pour adultes en situation de handicap

Monsieur Bernard GOYER, président de l'ATSCAF du Finistère

Madame Véronique BONACCHI-CALAVETTA, présidente de la SRIAS d'Ile-de-France

M. Cédric DEBERDT, chef du service Vacances Enfants de l'EPAF (« Vacances ensemble »)

Retour au sport - Parasportifs au ministère des Finances

Madame Priscilla LEZE, judokate, membre de l'équipe de France Douane

Monsieur François SIMOND, directeur technique et sportif de l'équipe de France Douane

Monsieur Cédric DENUZIERE, triathlète, agent de la DGFIP

Nous avons eu la chance d'avoir les témoignages de sportifs en situation de handicap de très haut niveau dont Cédric DENUZIERE, agent de la DGFIP, 5^e aux JO PARIS 2024,

N'oublions pas de remercier également Marc Tamisier, l'équipe de logistique et les techniciens pour leur écoute et leur professionnalisme, sans oublier les personnels de l'accueil de Bercy pour leur amabilité et leur disponibilité,



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



APAH-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boite 173 - 5, place des Vins de France
75573 PARIS cedex 12 - (métro : ligne 14 Métro, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48



Cette année ,le cocktail déjeunatoire ,préparé et servi par l'ESAT le COLIBRI a été animé par une bande de joyeux lurons ,celle des JOYEUX MIRAUDS.

Merci aux musiciens et chanteurs dont fait partie Jean-Claude Calif ,délégué et administrateur parisien de l'APAHF. A consommer sans modération !!!!

Le Duoday et l'APAH-Finances

Pour la 3^e année consécutive ,l'APAHF a renouvelé sa participation pour le Duoday , Nous avons eu 17 candidatures ,ce qui est très motivant pour la continuité .

Isabelle Joffre est toujours partante pour partager ses connaissances et faire connaître les différentes facettes de son métier. Elle a choisi elle-même son binôme Denis Chambon, travailleur en ESAT hors murs .

Cette année ,Mme Claudie Gay ,coordinatrice, psychologue du travail ,et conseillère en emploi accompagné de LADAPT Hauts-de-Seine a passé une grande partie de la journée avec Isabelle et Denis .

Tous les participants ont beaucoup apprécié ce regard extérieur.

Nous remercions Martine Sutra qui a eu la gentillesse de venir présenter Mission Handicap à Denis et à Mme Gay dans nos locaux ,et nous avons pu échanger tous ensemble autour d'un café

L'APAHF hors de l'Hexagone ,en partance pour le GABON

Début août ,Nicolas Depreux ,correspondant social/handicap Douane en Seine-et-Marne et adhérent de l'association a contacté Sabine Titaud pour lui parler d'un éventuel projet pour l'APAHF .Depuis Nicolas est devenu délégué de l'association .

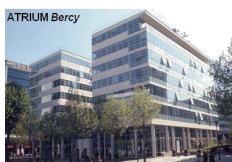
Son neveu, Hervé, en situation de handicap , travaille au Ministère des Finances Gabonais ,

Hervé a pour projet de monter une association similaire à celle de l'APAHF au Gabon et souhaiterait un parrainage de l'APAH-Finances et des conseils sur les bonnes pratiques , Après quelques échanges de mails ,rendez-vous a été pris pour début octobre à l'Atrium lors d'un séjour d'Hervé .

Au cours de nos échanges ,il semblerait que l'association que souhaite monter Hervé soit un mixte entre l'APAHF ,coté associatif et Mission Handicap ,coté fonction publique ,

Il serait très intéressant de travailler avec Mission Handicap sur ce projet ,sans oublier la direction de la Douane .

Nous sommes toujours en lien avec l'action sociale de la Douane ,



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



APAH-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boite 173 - 5, place des Vins de France
75573 PARIS cedex 12 - (métro : ligne 14 Météor, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48



L'APAHF et les actions en Régions

Rappelons que les délégués de l'APAHF doivent solliciter des rendez-vous avec toutes les directions du Ministère et avec tous les intervenants autour de l'agent .

Une demande de présentation de l'APAHF lors d'une réunion du CDAS est à soumettre dans tous les départements, car c'est le lieu de rencontre où toutes les directions sont représentées ainsi que l'action sociale et tous les syndicats ,

Cette année encore, l'APAHF a été présente dans les écoles du ministère et lorsque cela a été possible, aux accueils des 1^{er} septembre dans les directions des DDFIP.

Dans le Puy-de-Dôme ,le partenariat avec Trisomie 21 ,pour l'opération "1001 petits-déjeuners " continue et prend de l'ampleur, car plusieurs sites de la DDFIP se mobilisent en plus de la DISI ,de la Douane et de l'Action Sociale .Il ne manque plus que l'INSEE

Dans certains départements ,de nouveaux projets communs ont été réalisés .

Catherine Le Du a participé à un projet collectif (Action Sociale, MGEFI ,MASFIP, APAHF) pour préparer une journée de sensibilisation au Handicap le 19 mars après-midi.

Au programme, le film PERCUJAM a introduit une table ronde et les échanges se sont poursuivis autour d'un goûter préparé et servi par un ESAT.

Dans les Vosges , Nicolas Dran a mis en place une initiation au pilotage pour des enfants en situation de handicap avec Meeting aéromodélisme de Vagney ,

Nicolas et d'autres délégués ont sûrement des projets à vous faire découvrir ,je leur laisse le soin de vous les présenter en direct ,

J'ai dû oublié des actions,mais je laisse écrire la suite par d'autres ...

Je vous remercie de votre attention et de votre intérêt pour l'**Association Pour l'Aide au Handicap** au sein des ministères **Financiers** .

Bien à vous toutes et tous

Sabine Titaud

Secrétaire générale APAH-Finances

Déléguée du Puy-de-Dôme et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes élargie

(du 1^{er} janvier au 30 novembre 2024)
